

**PROCES-VERBAL**  
**du 26 mai 2015**

**TABLE DES MATIERES**

<b>EPHEMERIDE</b> .....	3
<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU</b> <b>21 AVRIL 2015</b> .....	7
<i>Unanimité</i> .....	7
<b>1.01 – CONSEIL MUNICIPAL – Caisse des Ecoles (CE) – Conseil d’administration du</b> <b>Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) – Commission Extramunicipale du</b> <b>Sportif et de l’Activité Physique (CESAP) – Conférence intercommunale – Opéra-</b> <b>tions de désignation d’une conseillère municipale</b> .....	7
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	9
<i>Unanimité</i> .....	10
<b>1.02 – PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION PROPOSE PAR LA METROPOLE</b> <b>EUROPEENNE DE LILLE (MEL) – Avis du Conseil municipal</b> .....	10
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	11
Débat .....	13
<i>Unanimité</i> .....	13
<b>1.03 – AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) DU NORD/PAS-de-CALAIS - Schéma</b> <b>Régional d’Organisation des Soins (SROS) – Projet d’avenant venant modifier l’ac-</b> <b>tivité de soins « diagnostic prénatal » - Projet d’avenant venant modifier l’activité</b> <b>de soins « traitement du cancer » -Avis du Conseil municipal</b> .....	14
PRESENTATION Mme NYS.....	15
Débat .....	16
<i>Avis favorable</i> .....	16
<b>1.04 – TARIFICATION MUNICIPALE – Activités de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)</b> <b>- Actualisation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015</b> .....	17
PRESENTATION M. GILME.....	18
Débat .....	21
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » .....	24
Contre : « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne » .....	24
<b>1.05 – TARIFICATION MUNICIPALE – Accueils périscolaires – Actualisations à compter</b> <b>Du 1<sup>er</sup> septembre 2015</b> .....	24
Pour : « Ensemble pour Roncq ».....	25
Contre : « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne » .....	25
<b>1.06 – TARIFICATION MUNICIPALE – Piscine – Actualisation à compter du 1<sup>er</sup></b> <b>Septembre 2015</b> .....	26
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Roncq Avenir » .....	27
Contre : « Action Ronquoise Citoyenne ».....	27

<b>1.07 – TARIFICATION MUNICIPALE – Restauration – Actualisation de la contribution Du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.</b>	27
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Roncq Avenir » .....	28
Contre : « Action Ronquoise Citoyenne ».....	28
<b>1.08 – REQUALIFICATION DU SECTEUR ACTIVAL – Projet de remaniement du Plan Local d’Urbanisme (PLU) – Avis du Conseil municipal avant ouverture de l’enquête publique.....</b>	28
PRESENTATION M. PETILLON .....	29
Débat .....	31
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Roncq Avenir » .....	31
Contre : « Action Ronquoise Citoyenne ».....	31
<b>1.09 – EXTENSION DU PARC D’ACTIVITES PIERRE-MAUROY – Modification du Plan Local d’Urbanisme (PLU) – Avis du Conseil municipal avant lancement de l’enquête publique.....</b>	31
PRESENTATION M. PETILLON .....	33
Débat .....	36
<i>Unanimité</i> .....	39
<b>1.10 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2015 – 3<sup>eme</sup> versement.....</b>	39
PRESENTATION M. DA SILVA .....	40
Débat .....	40
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Roncq Avenir » .....	42
Abstention : « Action Ronquoise Citoyenne » .....	42
<b>1.11 – AFFECTATION DE L’EXCEDENT DE L’EXERCICE 2014.....</b>	42
PRESENTATION M. BOSSUT .....	42
<i>Unanimité</i> .....	43
<b>1.12 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 .....</b>	43
PRESENTATION M. BOSSUT .....	45
Débat .....	49
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » .....	53
Contre : « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne » .....	53

## **M. LE MAIRE –**

Mesdames, Messieurs, bienvenue.

Je salue le public, la presse et vous, mes chers collègues.

Nous allons entamer notre Conseil municipal par quelques annonces heureuses

- Chez Anne et Ludovic BOSSUT, les enfants de Patrick, la naissance de Mathilde le jeudi 23 avril à 6 h, pour être précis. La petite Mathilde rejoignant Augustin et Alix. On est très heureux de cette très bonne nouvelle. On félicite les parents, on complimente les grands-parents et on souhaite une parfaite croissance à la petite Mathilde qui, je l'espère, se porte bien.
- Nous accueillons aussi une « petite nouvelle » Colette DEBEUF, qui remplace Claudia GELINEAU partant en Russie, à Moscou précisément, pour accompagner son mari qui suit une heureuse évolution professionnelle. On lui souhaite plein de bonheur dans cette nouvelle vie, une vie de découverte de lointains horizons, d'une nouvelle culture, finalement de se faire à ce pays qui est un pays-continent. On peut applaudir Claudia en lui souhaitant bon vent ; bravo à toi, Claudia.

*(Applaudissements)*

Mais je sais que, grâce aux réseaux sociaux, tu resteras en lien avec la Ville que tu aimes.

Et bienvenue à Colette.

Si vous le voulez bien, nous allons entrer dans **l'Ephéméride**, avant d'aborder l'ordre du jour de notre réunion par une moins bonne nouvelle.

### **Incendie**

Un incendie a dévasté les ateliers de la gare, le 21 mai dernier vers 21 h, qui a nécessité l'intervention de sept camions et d'une trentaine de soldats du feu venus de Tourcoing, Bousbecque, Lille-Bouvines et Villeneuve d'Ascq pour converger vers le site en flammes. Le sinistre a été rapidement maîtrisé avec une préservation des locaux administratifs, ceux occupés aujourd'hui par les associations.

On ne déplore pas de victime – heureusement, bien entendu !

Mais les dégâts matériels sont importants : la toiture est détruite, les murs sont sérieusement endommagés, le boulodrome est impraticable, la camionnette de la Croix-Blanche est inutilisable tout comme le char Rigobert qui a été complètement consumé.

Suite à ce sinistre, nous avons immédiatement mis en œuvre les démarches nécessaires auprès des assurances et des experts, et mis le lieu en sécurité en fermant les accès, en sécurisant la toiture afin qu'il n'y ait pas d'envolée de tôles.

Les associations ont été rencontrées dès le lendemain afin de pouvoir récupérer leur matériel et travailler ensemble à leur relocalisation pour ne pas mettre en péril leur activité.

Bien entendu, l'enquête se poursuit pour déterminer la cause de cet incendie qui, naturellement, n'est pas une combustion spontanée. On en tirera toutes les conclusions.

## **Jeunesse**

☞ *Un petit avant-goût d'été* comme écrit sur la diapositive, à travers les **ALSH de printemps**. Ce sont 200 à 300 enfants et adolescents qui ont fréquenté les accueils de loisirs proposés par la Ville avec, encore une fois, une quantité d'activités : de la découverte de nos ancêtres les Gaulois jusqu'aux générations d'aujourd'hui et de demain connectées au multimédia.

Les plus petits, les Bout'choux, ont découvert *un jardin extraordinaire* qui a fourmillé d'animaux, de végétaux merveilleux tout en profitant de dégustations de fruits.

Les Filous ont fait de la magie... potions magiques, spectacle de marionnettes proposé par la compagnie « La souris verte » et spectacle de magie.

Les cadets ont revisité nos ancêtres les Gaulois en se rendant notamment au village reconstitué à Villeneuve d'Ascq « Asnapio ».

Les juniors se sont branchés sur le multimédia en créant un journal, en visitant la Maison de la photographie à Fives ou encore Radio Boomerang à Roubaix.

Et les ados ont profité de ces vacances pour goûter aux joies du plein air.

Voyez ; les choses se passent bien. On peut être complètement rassuré de l'encadrement par Kaléïde.

☞ Nous avons vécu ce week-end un très beau moment, encore une fois, d'intensité collective, d'envie de se dépasser, de se surpasser, d'étonner et de découvrir toujours ce territoire qui offre une multiplicité de visages et de potentialités. C'est naturellement le **Challenge Raid**.

Nous sommes allés, les uns et les autres, voir ce qui se passait sur les différents ateliers mais aussi encourager les 600 participants et les 250 parrains, plus tous les bénévoles. C'est une sacrée machine que ce Raid aventure.

Les visages étaient extrêmement fatigués ; le commentaire des parents était de dire... *ils tombent de fatigue*, mais en même temps c'étaient des visages heureux, épanouis, contents d'avoir participé à un dépassement collectif de soi dans l'équipe et d'intergénération avec les parrains qui sont les locomotives mais aussi les garants de l'esprit d'équipe.

Donc une très belle opération.

Je tiens à saluer Thierry MITTENAERE qui a suivi cet événement pour la première fois.

### **Arts de vivre**

☞ Le 1<sup>er</sup> mai, c'était la cérémonie de remise des **diplômes d'honneur du travail**. J'ai pu commenter en disant que les gens n'étaient pas au rendez-vous. Outre les grands week-ends, c'est peut-être aussi une tradition qui se perd, probablement sans doute. On était un peu déçu de ne voir qu'une trentaine de présents sur près de cent-cinquante invitations. Mais ainsi va la vie.

☞ Le 10 mai, **les Pucés de printemps**. Une magnifique photo en est projetée, qui montre cette grande affluence des Pucés organisées par le Comité des allumoirs pour le Centre-Bourg et l'association ASDC Cambodge pour le Blanc-Four, en partenariat avec la Ville bien entendu.

5 km d'étalages, 2000 exposants... C'est vraiment la grosse machine.

Je sais qu'on le fait déjà mais, pour en avoir parlé avec M. DA SILVA, je souhaite que l'on ait un impératif de gestion des déchets sur place. Au-delà de la charte, il ne s'agit pas de se retrouver avec une déchèterie à ciel ouvert qui offre l'image, à partir de 5 h jusqu'au lendemain matin, d'une ville totalement parsemée de détritrus en tous genres... Ce n'est pas dans l'esprit des Pucés.

Les Pucés, c'est faire du business.

Et pour le business qui n'a pas été fait, on le remet dans son coffre. On ne le laisse pas sur la voie publique, c'est un peu trop facile.

Nous allons réfléchir et mettre en œuvre un cadre un peu plus adapté à l'esprit d'aujourd'hui, à savoir qu'après avoir réussi à corriger les dépôts d'encombrants avec les déchèteries, on ne les retrouve pas dans le cadre des deux Pucés successives.

Encore une fois, j'ai lu des commentaires parfois désobligeants sur les réseaux sociaux. Il s'agit bien de bénévoles qui encadrent, qui font ce qu'ils peuvent et ils le font très bien. Il faut savoir ce que l'on veut quand on participe à des Pucés.

La professionnalisation des Puces, ce n'est pas pour aujourd'hui.

Et un système parfait n'existe pas.

On peut toujours critiquer... La critique est facile, l'art est un peu plus difficile.

Je trouve que l'art consommé des associations était au rendez-vous et je les en remercie même si quelques axes de progrès et d'amélioration peuvent être enregistrés.

### **Commémoration**

Nous avons vécu le **70<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de l'Armistice du 8 mai 45** à Roncq, sous un beau soleil.

Fleurissement des Monuments aux Morts, quelques prises de parole dont celle de Yolande POUCHELLE qui était sur un autre registre (14-18) mais qui souhaitait saluer la mémoire de son oncle. C'était bienvenu car cela a permis, pour les enfants, d'éclairer par un discours vécu, même si elle n'a pas connu son oncle, la tradition familiale qui a entretenu sa mémoire. Les enfants ont pu se rendre compte que ces personnes avaient un visage, une personnalité, un cercle familial et que c'était un don de soi qui n'existe plus aujourd'hui, remplacé par d'autres valeurs sacralisées. C'est ainsi mais il fallait en faire mémoire.

### **Economie**

J'ai assisté à la remise du **33<sup>ème</sup> prix de la création d'entreprise** soutenue par le Lions Club. Cela mérite quand même d'être salué ; plusieurs entreprises m'ont indiqué que ce soutien était bienvenu. Lorsqu'on entame une carrière professionnelle ou un projet professionnel, ce soutien par les Lions est intéressant dans son approche et constitue véritablement un soutien au tissu entrepreneurial ; plus de 23.000 € étaient proposés (3000 € pour les premières places et 1500 € pour les secondes). C'est plutôt bienvenu.

Trois catégories étaient mises sur pied : les porteurs de projets, les jeunes pousses et les développeurs.

On a pu saluer la présence d'Alexis DEVILLERS, que vous connaissez bien, qui a démarré sa start-up à Roncq, qui est aujourd'hui PDG d'Alive Groupe (grand groupe dans l'événementiel) et qui a été le parrain de cette manifestation.

Voilà pour l'éphéméride des différentes manifestations qui se sont déroulées sur notre territoire local jusqu'à présent.

Nous allons maintenant demander à Monsieur COSYN de procéder à l'appel de cette assemblée.

**M. COSYN –**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 26 mai 2015 : 33

**PRESENTS :**

Vincent LEDOUX – Chantal NYS - Rodrigue DESMET – Patrick BOSSUT- Annick CASTELEIN – Antonio DA SILVA – Anne THOREZ - Michel PETILLON – Nathalie CARDON - Thibault TELLIER - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE – Jaquelina FONSECA - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM – Xavier DUQUESNE - Réjane CASTEL – Franck GILME – Colette DEBEUF -- Cathleen COPPIN QUIVRON – Louis COSYN - Claudie RIUS – Mustapha GUIROUS - Alexandra COUSTY – Thierry MITTENAERE - Peggy ROBERT — Patrick VANDAMME – Jean-Luc WABANT - Eric ZAJDA – Jeannique VANDEWIELE

**ABSENTE :**

Thérèse-Marie COUVREUR

**PROCURATIONS :**

Dany DELBECQUE donne procuration à Anne THOREZ  
Jonathan GLIBERT donne procuration à Mustapha GUIROUS

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur COSYN.

Nous soutenons notre collègue, M. GLIBERT, pour un accouchement prévu un peu plus tôt. On pense beaucoup à lui mais surtout à son épouse, mais les hommes sont aussi dans les affres de l'accouchement. On pense donc très fort à Jonathan, à son épouse et à ses enfants.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2015**

**M. LE MAIRE –**

Sans remarque, ni observation, nous considérons que ce procès-verbal est adopté. Je vous en remercie.

**1.01 - CONSEIL MUNICIPAL - Caisse des Ecoles (CE) - Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Commission Extramunicipale du Sportif et de l'Activité Physique (CESAP) - Conférence intercommunale - Opérations de désignation d'une conseillère municipale**

Notre assemblée a procédé à la désignation de conseillers municipaux au sein de diverses structures dans le respect de la représentation proportionnelle et du principe du pluralisme (réf. Jurisprudence Administrative - Conseil d'Etat du 26 septembre 2012 - commune de Martigues) dont :

1/ la Caisse des Ecoles (C.E) :

Lors de notre séance du 15 avril 2014 (délibération n° 15/04/2014/05), où à l'issue des opérations de désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Caisse des Ecoles (C.E), les membres titulaires et suppléants installés ont été les suivants :

Vincent LEDOUX - MAIRE - PRESIDENT
Thibault TELLIER
Jacqueline FONSECA
Claudia GELINEAU
Thierry BUCQUOYE
Louis COSYN

2/ le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) :

Lors de nos séances du 15 avril 2014 et du 19 novembre 2014 (délibérations n° 15/04/2014/05 et n° 19/11/2014/50), où à l'issue des opérations de désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), les membres titulaires et suppléants installés ont été les suivants :

Vincent LEDOUX - MAIRE - PRESIDENT
Chantal NYS
Annick CASTELEIN
Peggy ROBERT
Rose-Marie BUCHET
Claudine ZAHM
Thierry MITTENAERE
Claudia GELINEAU
Eric ZAJDA

3/ la Commission Extra municipale du Sport et de l'Activité Physique (CESAP) :

Lors de notre séance du 10 juin 2014 (délibération n° 10/06/2014/09), où à l'issue des opérations de désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Extra municipale du Sport et de l'Activité Physique (CESAP), les membres titulaires et suppléants installés ont été les suivants :

<b>GROUPE DE LA MAJORITE :</b>
1. Antonio DA SILVA
2. Claudia GELINEAU
3. Thibault TELLIER
4. Jacqueline FONSECA
5. Anne THOREZ
<b>GROUPE RONCQ AVENIR :</b>
6. Patrick VANDAMME
<b>GROUPE ACTION RONCQUOISE CITOYENNE :</b>
NEANT (ne souhaite pas siéger)

4/ la conférence intercommunale :

Lors de notre séance du 8 juillet 2014 (délibération n° 08/07/2014/22), où à l'issue des opérations de désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la conférence intercommunale, les membres titulaires et suppléants installés ont été les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- <b>Rodrigue DESMET</b>	- <b>Franck GILME</b>
- <b>Thibault TELLIER</b>	- <b>Claudia GELINEAU</b>
- <b>Jeannique VANDEWIELE</b>	- <b>Eric ZAJDA</b>

Par suite de la démission de Madame Claudia GELINEAU de ses responsabilités de Conseillère Municipale déléguée à Vivons en forme (VIF) (lettre de démission réceptionnée le 7 mai 2015 et transmise en Préfecture), nous avons donc à pourvoir à son remplacement au sein de la Caisse des Ecoles (C.E) - du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) - Commission Extramunicipale du Sport et de l'Activité Physique (CESAP) et de la conférence intercommunale.

Madame Colette DEBEUF, appelée à remplacer notre collègue démissionnaire est installée ce soir dans les fonctions de conseillère municipale au titre de la liste « Groupe Ensemble pour Roncq ». Il est proposé sa candidature pour siéger dans l'ensemble des structures préalablement citées en lieu et place de Madame Claudia GELINEAU.

Nous vous proposons d'entreprendre cette opération de désignation par main levée, en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**OPERATIONS DE DESIGNATIONS**

- 1/ Caisse des Ecoles (C.E)
- 2/ conseil d'administration Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)
- 3/ Commission Extramunicipale du Sport et de l'Activité Physique (CESAP)
- 4/ conférence intercommunale

*Vote à main levée sous réserve accord unanime des conseillers présents*

**CANDIDATURE pour la majorité municipale :**  
**Colette DEBEUF**

*Madame Colette DEBEUF est désignée à l'unanimité*

**La commission municipale a examiné cette question  
lors de la séance du 19 mai 2015.**

**M. LE MAIRE –**

Cette première délibération consiste à remplacer Claudia GELINEAU, qui est sur le départ, probablement par Colette DEBEUF, sur l'ensemble des postes : Caisse des Ecoles, Conseil d'administration CCAS, Commission extramunicipale du sportif et de l'activité physique,

Conférence intercommunale sachant que je confierai à Colette le même périmètre de délégations qu'avait auparavant Claudia GELINEAU puisque cela lui correspond complètement bien.

Si vous en êtes d'accord, nous allons voter à main levée et une seule fois pour les quatre postes à pourvoir.

Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

Chère Colette, félicitations. Nous vous applaudissons pour cette désignation en espérant, et je le sais d'avance, que vous ferez du bon travail au service des intérêts de la population et de notre Commune.

(Applaudissements)

<p><b>1.02 - PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION PROPOSE PAR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) - Avis du Conseil municipal</b></p>
---

*Lors du Conseil Métropolitain du 13 février 2015 a été adoptée la délibération cadre fixant les enjeux politiques et présentant le plan d'actions et d'élaboration du schéma de mutualisation de la Métropole Européenne de Lille.*

*Conformément à l'article L 5211-39-1 du CGCT, afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.*

*Le rapport (joint en annexe) est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.*

*Ensuite, seul le conseil métropolitain adopte le projet de schéma par délibération. Ce projet qui sera soumis à l'approbation du conseil métropolitain lors de sa séance du 19 juin 2015 sera ensuite adressé après adoption à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.*

*Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.*

*Il est vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur ce rapport.*

***La commission municipale a examiné cette question  
lors de la séance du 19 mai 2015.***

---

#### **M. LE MAIRE –**

Ce deuxième sujet, vous le connaissez bien parce que Roncq a quelque peu anticipé cette logique de la mutualisation. Nous avons déjà à la Métropole Européenne de Lille, mais auparavant à Lille Métropole Communauté Urbaine, commencé à réfléchir dans le cadre des contrats de territoire à cette nécessité de mutualiser les forces, les énergies, les services, les politiques, se rendre service mutuellement.

Les contrats de territoire en étaient une préfiguration en quelque sorte : on mettait la machine communautaire en route par un changement de culture de manière à habituer les esprits des collaborateurs pour entrer dans cet esprit de la mutualisation des moyens.

Aujourd'hui, nous avons une élue en charge, la Maire de Lompret, Hélène MOENECLAHEY, qui nous a présenté en Conseil des Maires, il y a peu de temps, le Schéma de mutualisation métropolitain. Il est demandé aux conseils municipaux de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ce Schéma qui fixe les enjeux politiques et qui donne quelques orientations parce que, bien entendu, nous ne pourrions pas tout faire, ni courir tous les pans des politiques publiques mais, en tout cas, nous organiser pour ce faire.

Vous avez eu le Schéma de mutualisation ; il vous a été présenté (je pense que c'est suffisamment clair dans l'esprit de chacun) avec un projet de plan d'actions qui est constitué de trois catégories :

- ☞ Les actions de mutualisation engagées qui sont à finaliser. Il est vrai que, dans le précédent mandat, on avait commencé à le faire.
- ☞ Les actions à renforcer et les nouvelles actions à venir.
- ☞ Les autres actions proposées.

Il y aura notamment une mutualisation en matière de droit des sols. Vous le savez, le problème se pose pour les communes qui, jusqu'à présent, étaient accompagnées par les services de l'Etat comme nous l'avons été dans le temps et qui ne sont pas organisées pour ce faire. On regarde la meilleure organisation possible qui évidemment coûte le moins cher à la Métropole et aussi pour les communes.

La création d'un service commun « carrières souterraines » puisque vous savez que les « catiches » sont quand même une problématique lourde, pas simplement dans le domaine de l'aménagement des zones d'activités économiques mais aussi dans les résidences. Chaque fois que l'on construit sur ce type de sol, cela engendre un certain nombre de questions et cela pose un certain nombre de problèmes.

C'est le développement d'un système d'information géographique partagée autour de [geolillemetropole.fr](http://geolillemetropole.fr)

C'est la mise en réseau des bibliothèques et des médiathèques, fort attendue.

C'est la création de centrales d'achats. C'est la mise en place d'un réseau d'acheteurs avec, pourquoi pas, une bourse des marchés. On s'interroge fortement sur cette idée de centrales d'achats et je crois que c'est plutôt pas mal.

C'est la mutualisation en matière d'éclairage public toujours pour maîtriser les coûts.

C'est la mutualisation en matière d'espaces verts. Comment mutualiser l'ingénierie, comment harmoniser et professionnaliser les pratiques, comment maîtriser les dépenses ?

Tout cela nécessite une ingénierie de mise en relations des élus, des techniciens.

C'est la mutualisation en matière de sécurité civile et publique avec, pourquoi pas, des achats groupés.

De même en matière de patrimoine.

C'est le développement des activités périscolaires. Même si c'est un sujet qui n'est pas dans les compétences propres de la Métropole Européenne de Lille, il n'empêche qu'entre élus on peut échanger les expériences et savoir-faire et mutualiser un certain nombre de moyens parce que recruter des animateurs relève aujourd'hui d'une grande difficulté. Les postes en France ne sont pas pourvus et constituent des niches importantes.

C'est aussi la mutualisation de l'expertise juridique et financière puisque, devant la multiplication des contentieux d'ordres divers et variés, nous devons –nous collectivités– nous mettre en ordre de bataille pour défendre nos intérêts. Je pense qu'à partir de la MEL mais aussi des services juridiques des villes les plus grandes il est intéressant de mutualiser cette expertise.

Ce sont les cuisines centrales. Nous l'avons déjà fait. Voyez que nous ne sommes pas du tout en retard ; nous avons mis en place ce mouvement dès les années 2000.

Ce sont les écoles de musique, les archives...

Bref, on peut égrener à souhait l'ensemble des politiques fort nombreuses qu'il faudra hiérarchiser pour être extrêmement efficaces et qui se feront sur le cadre du volontariat. J'ai assisté à quelques réunions car certaines communes, qui sont importantes, pensent pouvoir se passer de ce type de mutualisation et sont donc un peu rétives. Tout cela se fera, je le répète, à la volonté et c'est tant mieux ainsi. Mais je pense que c'est à la qualité de cette

métropole que sera jugé de pouvoir mettre en réseau, de pouvoir organiser un schéma de mutualisation.

Voilà pour cette délibération.

Y a-t-il des avis, des commentaires ?

Monsieur WABANT, je vous en prie.

**M. WABANT –**

Merci, Monsieur le Maire.

Pour ce qui concerne ce Schéma de mutualisation, je voudrais d'abord vous dire que nous l'approuvons dans sa démarche et dans ses objectifs, que nous soutenons (nous l'avons déjà dit à d'autres reprises) le principe de la mutualisation et que les domaines qui sont évoqués nous apparaissent pertinents même si, à un ou deux endroits, nous avons le sentiment que cela peut conduire à la création de nouvelles structures administratives qu'il faudrait éviter de doubler, mais c'est vraiment à la marge du dossier.

Une petite inquiétude que, sur certains domaines, cela pourrait peut-être (je dis bien peut-être) conduire à la privatisation et il nous semble qu'il faudra y rester vigilant.

Mais dans l'ensemble nous sommes favorables à cette démarche et nous sommes favorables au principe, notamment, de la recherche de consensus, de la recherche d'activités complémentaires, du volontariat que vous avez rappelé et qui nous semble tout à fait pertinent et utile.

Nous sommes aussi favorables et attachés à ce que le bilan financier de tout ce qui sera fait dans le cadre de la mutualisation soit tiré régulièrement. Cela peut effectivement faciliter l'avancée vers cette mutualisation et le travail en commun.

Nous aurions souhaité (il s'agit simplement d'une demande que l'on pourrait adresser à la MEL aujourd'hui) que le bilan de la première phase en termes des économies qui ont pu être générées pour les uns ou pour les autres, dans les phases qui ont été réalisées, puisse être tiré de telle façon à apporter la preuve du fonctionnement de ce système.

**M. LE MAIRE –**

Parfait. Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.03 - AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) DU NORD/PAS-de-CALAIS - Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) - Projet d'avenant venant modifier l'activité de soins « diagnostic prénatal » - Projet d'avenant venant modifier l'activité de soins « traitement du cancer » - Avis du Conseil municipal**

Conformément à l'article R 1434-1 du code de santé publique, les conseils municipaux sont consultés sur le projet régional de santé et ses différentes composantes.

A la demande du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord - Pas-de Calais, par courrier en date du 9 avril 2015 et après consultation du dossier sur <http://www.ars.nordpasdecalsais.sante.fr/consultations-en-cours.177532.0.html>, l'Agence Régionale de Santé (ARS) souhaite actualiser le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) pour ce qui concerne les activités de diagnostic prénatal (DPN) et de prise en charge des cancers.

**DIAGNOSTIC PRENATAL (DPN)**

La révision du volet « Périnatalité/AMP/DPN » du SROS pour sa partie concernant le diagnostic prénatal (DPN) est rendue nécessaire par la parution du décret n°2014-32 du 14 janvier 2014 relatif aux diagnostics anténataux qui a modifié les dispositions de l'article R.2131-1 du code de la santé publique qui définit l'examen de diagnostic prénatal et fixe les conditions de sa mise en œuvre.

Ce décret introduit désormais une distinction entre l'activité de dépistage et celle de diagnostic. Il convient donc de mettre en concordance les objectifs quantifiés de l'offre de soins affichés dans le SROS avec la nouvelle nomenclature d'examens retenue par le décret et transposée dans le code de la santé Publique

**PRISE EN CHARGE DES CANCERS**

L'actualisation du volet « prise en charge des cancers » du SROS est rendue nécessaire en raison de :

- Un assouplissement de la lecture du critère n°11 de l'INCa relatif aux conditions de préparation des anticancéreux ;
- L'évolution du nombre des sites autorisés pour l'activité de traitement du cancer depuis 2009 ;
- L'instruction, par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), de plusieurs demandes d'autorisation émanant de médecins nucléaristes pour l'utilisation de radionucléides à des fins thérapeutiques.

En résumé, il s'agit, au travers des nouvelles propositions, de permettre :

- une stabilisation de l'offre de soins en matière de traitement chirurgical et chimiothérapeutique du cancer de manière à rendre celle-ci lisible pour les acteurs de santé et le public durant les 2 ans qui restent à courir jusqu'à l'échéance du SROS actuel, de conforter cette offre dans les structures autorisées, et de maintenir son accessibilité tout en garantissant la qualité de la prise en charge ;
- un développement au cas par cas de l'offre en radiothérapie externe et interne vectorisée.

En réponse à l'avis de consultation sur ces deux projets d'avenant au SROS, le Conseil Municipal, au vu de la technicité du dossier, s'en remet à l'expertise de l'ARS et émet un avis favorable.

**La commission municipale a examiné cette question  
lors de la séance du 19 mai 2015.**

**M. LE MAIRE –**

Avant de passer la parole à Mme NYS, parce que je ne l'ai pas fait étant rentré de suite dans l'ordre du jour, je tiens quand même à saluer l'arrivée de notre nouveau Directeur général des services qui est à mes côtés, Bruno NAPIERALA, dont la carrure de rugbyman ne passe pas inaperçue. Je ne comprends pas avoir pu oublier la présence de M. Bruno NAPIERALA à qui je souhaite bon vent dans cette évolution professionnelle et avec qui nous souhaitons évidemment travailler le plus efficacement possible, au bon profit de nos concitoyens et de notre collectivité.

Soyez le bienvenu, cher Bruno.

Madame NYS, vous avez la parole.

**Mme NYS –**

Lors du précédent Conseil municipal, l'ARS nous avait demandé de voter sur un Schéma de répartition des établissements pour que, dans les zones les plus défavorisées, on puisse retrouver de la médecine de proximité. On n'était pas très inquiet parce que, dans la métropole, on n'a pas vraiment de zone désertique. Il faut néanmoins suivre ce qui sera fait.

Aujourd'hui, les deux demandes de l'ARS portent sur le diagnostic prénatal et sur la prise en charge des cancers.

On ne qu'être d'accord avec ce qui est préconisé et je vais vous en dire quelques mots.

***DIAGNOSTIC PRENATAL***

C'est mieux se rendre compte des pathologies, mieux organiser les transports des patientes à risques, le soutien des femmes en précarité, améliorer l'annonce d'une maladie ou d'un handicap et suivre les femmes qui auraient un problème avec un enfant handicapé.

On ne peut donc qu'être d'accord.

***PRISE EN CHARGE DES CANCERS***

C'est l'identification des sites pour les traitements, une prévention notamment sur le tabac, un dépistage plus systématique, la chimiothérapie à domicile... Ce sont des vœux pieux mais nous sommes très contents que l'ARS parte dans ces préconisations mais, quand on se rend compte que récemment les hôpitaux, notamment du Nord de la France, se sont vu retirer des crédits très importants... On va voter pour cette recommandation mais je pense qu'il faudra être vigilant sur la mise en œuvre puisque, si les préconisations sont très bien,

les crédits en ce moment ont tendance à se réduire, notamment pour les hôpitaux de la région.

Pour ceux qui voudraient plus de précisions encore, je les invite à se rendre sur le site de l'ARS où on trouve tout le détail de ce qui est préconisé.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Madame NYS.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur WABANT.

**M. WABANT –**

Merci, Monsieur le Maire.

Suite à la Commission plénière, nous avons étudié le document. Nous émettrons aussi un avis favorable pour deux raisons :

- ☞ Les intentions sont effectivement des intentions que l'on peut partager ;
- ☞ C'est une mise à niveau par rapport à des nomenclatures qui ont été modifiées et qui conduisent à modifier un certain nombre de schémas. Et c'est une mise à niveau qui vaut pour les deux dernières années du plan en cours actuellement et non pas définitivement pour l'avenir.

L'avis sera d'autant plus favorable que, sur la périnatalité, cela conduit à une augmentation des moyens pour la métropole. Roncq fait partie de la métropole et pourra être intéressée.

Par contre, en matière de cancérologie, une petite inquiétude et il faudra y être vigilant pour le prochain plan : derrière la mutualisation, notamment de l'offre de fabrication des traitements liée à des contraintes techniques sur lesquelles je renvoie au document, et de la formation des oncologues, se profile la possible diminution d'un certain nombre de lieux d'accueil et de traitement qui pourrait éloigner les patients de leur famille, par exemple. Au-delà de l'hospitalisation à domicile qui veut être renforcée, sur les autres aspects il peut y avoir des diminutions prévues qui pourraient être notamment sur la métropole des lieux de soins. Il faudra donc y être attentif dans le bilan que l'on tirera des deux ans qui viennent pour le prochain plan.

**M. LE MAIRE –**

Parfait. L'avis est-il réputé favorable, tout le monde est-il d'accord ?

Je vous en remercie.

**1.04 - TARIFICATION MUNICIPALE - Activités de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Actualisation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Par délibérations de notre assemblée délibérante en date du 21 mai 2013 (n°21/05/2013/12 et n°21/05/2013/13), la tarification en vigueur pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est la suivante :

**TARIFICATION EN VIGUEUR AU 01/09/2013**

QUOTIENT familial mensuel CAF	Contribution enfant/jour					Centres de vacances (colonies)
	*Mercredi Récré'Anime *ados loisirs	*mercredi Récré'anime	*mercredi Récré'anime *vacances scolaires	*mercredi Récré'anime *vacances scolaires		
	<i>1/2 journée sans repas</i>	<i>Matin avec repas</i>	<i>Journée avec repas</i>	<i>Journée sans repas</i>		
<b>1</b> Moins de 400 €	1.03 €	2.29 €*	3.32 €*	2.06 €		16.53 €
<b>2</b> De 400 € à moins de 640 €	1.14 €	3.13 €	4.27 €	2.28 €		17.57 €
<b>3</b> De 640 € à moins de 860 €	1.24 €	3.98 €	5.22 €	2.48 €		18.58 €
<b>4</b> De 860 € à moins de 1 150 €	1.34 €	4.81 €	6.15 €	2.68 €		20.66 €
<b>5</b> De 1 150 € à moins de 1 500 €	1.44 €	5.34 €	6.78 €	2.88 €		22.72 €
<b>6</b> A partir de 1 500 €	1.55 €	5.75 €	7.30 €	3.10 €		24.80 €
<b>Hallinois</b>	<b>2.17€</b>	<b>6.59€</b>	<b>8.76€</b>	<b>4.34€</b>		<b>Sans objet</b>

\*contribution CCAS de 0.74 € à déduire

Il nous appartient de préciser que les délibérations susvisées sont complétées par la délibération du 22 septembre 2014 (n°22/09/2014/42) mettant fin au partenariat entre les communes d'Halluin et de Roncq en matière d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), des mercredis et vacances scolaires avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Il vous est proposé d'actualiser les prestations liées à nos Activités de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) suivant le tableau repris ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

**A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2015  
TARIFICATION ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

QUOTIENT familial mensuel CAF	Contribution enfant/jour			
	*Mercredi Récré'Anime *ados loisirs	*mercredi Récré'anime	*mercredi Récré'anime *vacances scolaires	*mercredi Récré'anime *vacances scolaires
	<i>1/2 journée sans repas</i>	<i>Matin avec repas</i>	<i>Journée avec repas</i>	<i>Journée sans repas</i>
<b>1</b> Moins de 400 €	1,50€	2,76€*	4,26€ *	3,00€
<b>2</b> De 400 € à moins de 640 €	1,65€	3,64€	5,29€	3,30€
<b>3</b> De 640 € à moins de 860 €	1,80€	4,54€	6,34€	3,60€
<b>4</b> De 860 € à moins de 1 150 €	1,95€	5,42€	7,37€	3,90€
<b>5</b> De 1 150 € à moins de 1 500 €	2,09€	5,99€	8,08€	4,18€
<b>6</b> A partir de 1 500 €	2,25€	6,45€	8,70€	4,50€

\*contribution CCAS de 0,76 € liée au repas à déduire

*Pour les activités d'ALSH, un dispositif de pré-paiement à destination des familles souhaitant inscrire leurs enfants à ces activités sera mis en place dès les petites vacances scolaires 2015 (période de la Toussaint). De la même manière, ce dispositif sera appliqué dès les vacances d'été 2016 (juillet et août).*

*En ce qui concerne les enfants hébergés hors de leur famille d'origine, le quotient familial applicable sera celui de la famille d'accueil.*

*Par ailleurs, relativement aux familles Roncquoises les plus modestes (Q.F. < 400€/mois), la prise en charge partielle mais significative de notre Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), passera de 0,74 € à 0,76 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.*

*Conformément à l'article 4 de la convention tripartite d'action sociale du 31 décembre 2012 portant sur la prise en charge par le CCAS des frais de restauration (scolaire et ALSH), accueils périscolaires & AMIS en direction des familles Roncquoises (ou assimilés) les plus modestes complétée par l'avenant n°1 du 21 juin 2013 : « Dès l'instant où la ville décide par délibération l'actualisation tarifaire et/ou le seuil de la 1<sup>ère</sup> tranche, les participations du CCAS seront alors automatiquement actualisées ».*

**La commission municipale a examiné cette question  
lors de la séance du 19 mai 2015.**

---

#### **M. LE MAIRE –**

Je passe la parole à Monsieur GILME et à Monsieur BOSSUT pour quatre délibérations successives sur la tarification municipale. Vous avez la parole, Messieurs.

#### **M. GILME –**

Je vais vous expliquer la méthodologie que nous avons utilisée pour élaborer la nouvelle tarification qui aborde trois domaines :

- Le domaine financier
- Le domaine fonctionnel et organisationnel
- Le domaine social

Le principe est de trouver un équilibre entre ces trois domaines.

#### ♦ Tout d'abord **le domaine financier**

La situation financière des villes a commencé à être impactée en 2014 par la baisse des dotations de l'Etat, phénomène qui va s'accroître pour les années futures avec une baisse de 324.000 € par an pour la ville de Roncq.

Les constats faits lors de la clôture des comptes 2014, constats présentés par M. BOSSUT lors du dernier conseil municipal, ont mis en avant l'équilibre financier de la Ville. De même

le budget 2015 met en avant la volonté de continuer une politique financière équilibrée par un autofinancement permettant de limiter le recours à l'emprunt.

Je rappelle que Roncq n'a pas augmenté l'imposition locale depuis plus de 10 ans, avantage impactant l'ensemble des foyers ronquois, mais aussi avantage impactant le monde économique ronquois.

On est conscient que l'équilibre financier de la ville de Roncq est un effort de tous et doit être pris en compte dans la politique tarifaire de la Ville. Les prestations proposées ont un coût, le bon sens « de gestion » est de trouver un équilibre financier entre la participation des usagers et le coût restant à la charge de la ville de Roncq.

Le constat actuel est le suivant : la participation des usagers se situe entre 17 % et 35 % ce qui donne un reste à charge pour la ville de Roncq entre 65 % et 83 %.

Ainsi une participation de la Ville importante, traduction de tarifs bas pour certaines prestations.

Le principe est de tendre vers une participation minimum des usagers de 35 % et maximum de 50 % c'est-à-dire pour la ville entre 50 % et 65 % de reste à charge.

.

Ce nouveau principe de gestion nous amène à revoir la tarification concernant les ALSH et le périscolaire.

Volontairement nous avons décidé de ne pas modifier la tarification concernant les NAP liés aux nouveaux rythmes scolaires, prestation récemment mise en place, avec succès.

De même pour la restauration, les économies qui seront réalisées grâce à l'entente intercommunale entre les villes de Roncq et de Tourcoing vont permettre de réduire le coût global et ainsi de baisser mécaniquement le % de reste à charge pour la ville sans variation du prix du repas.

La Ville va continuer, pour l'ensemble des prestations, à exiger des prestataires des réalisations de qualité à un prix juste. L'effort va dans les deux sens.

Donc la Ville reste en première ligne dans le financement des prestations et met en place un système d'équilibre financier vertueux avec l'utilisateur.

♦ Au-delà de l'aspect financier, ce système a un impact sur le **domaine organisationnel et fonctionnel**.

Le principe actuel de tarification crée parfois des inégalités, des comportements non équilibrés concernant l'utilisation de certaines prestations.

Comme il a été démontré par le passé : la gratuité a ses limites. Pour rappel, la mise en place d'un prix minimum pour un repas a permis de changer les comportements et ainsi de baisser le coût de la prestation restauration

Ainsi concernant le périscolaire, nous mettons en place une tarification à la demi-heure, c'est-à-dire « *je paie ce que je consomme, ce dont j'ai besoin* »

Dans un souci de proposer des prestations adaptées aux besoins et demandes des usagers, le délai d'inscription pour le périscolaire reste de 7 jours minimum (délai très contraignant pour les services de la Ville).

De même, l'accueil des ALSH reste gratuit (effort financier important de la Ville).

Enfin, dans le but de responsabiliser les parents habitués des retards après 18h30, mise en place d'une pénalité de 3 € concernant le périscolaire.

◆ Concernant le **domaine social**.

Une importance particulière a été apportée aux usagers de la première catégorie (revenus inférieurs à 400 €)

En effet, la participation du CCAS a été augmentée et ainsi le prix net des prestations périscolaires est de 32 centimes (participation du CCAS déduite).

Concernant la restauration, la prestation du CCAS a augmenté de façon à avoir un prix net du repas pour les revenus inférieurs à 400 € de 50 centimes.

Enfin d'un point de vue administratif, la mise en place du prépaiement concernant les petites et les grandes vacances va permettre de fluidifier la gestion des encaissements mais aussi de responsabiliser les usagers sur l'importance de l'engagement lié à l'inscription : une inscription engage directement la ville auprès de son prestataire.

Et concernant les familles d'accueil, le quotient familial retenu est celui de la famille d'accueil.

Dernier point, la tarification de la piscine a été légèrement revue. Elle reste l'une des plus accessibles du secteur notamment dans le domaine de l'apprentissage.

Je tiens à remercier l'ensemble des services de la ville, Mme GARBE, Mme DERVEAUX et Mme SERAFINI pour le travail et les études de qualité qui ont été réalisées.

Enfin merci à vous, mes chers collègues du Conseil Municipal, et au public pour votre attention.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur GILME.

Vous avez la parole pour les observations.

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

En reprenant vos points. Au niveau financier, vous précisiez tout à l'heure que dans toutes les communes il y a des restrictions budgétaires du fait des aides de l'Etat qui diminuent ; Roncq en faisant partie. Je tiens à rappeler quand même que nous sommes une Ville dont le budget est très bénéficiaire ; on le verra tout à l'heure lors de l'examen du budget supplémentaire.

Au niveau social et de vos propositions : pour les ALSH on est sur une augmentation de 45 % journées et demi-journées sans repas et entre 12 et 20 % journées avec repas.

Certes, on n'est pas forcément sur des prix extrêmement élevés mais, en prenant le prix par rapport à un coefficient à 400 €, on est quand même à 0,3 % de paiement pour l'utilisateur alors que celui qui est à un coefficient de 1500 € ne paie que 0,01 %. La proportion n'est pas du tout la même.

Nous remarquons aussi que, depuis de nombreuses années, le coefficient familial n'a jamais été augmenté sur toute la mandature depuis 2008. Je n'ai pas les éléments mais je pense que, même durant la mandature précédente, ce coefficient n'a pas évolué.

Nous avons fait une proposition dans ce sens : augmenter du coût de l'inflation le coefficient familial sur les années. Sur une projection partant de 2001, nous proposons un coefficient à 500 € - 750 € - 1000 € - 1300 € - 1700 € et nous rajoutions également une tranche à 2200 € qui permettait d'être un peu plus proche de nos tarifs prix coûtant.

Au niveau du périscolaire, nous avons aussi constaté de fortes augmentations. Certes il est intéressant de payer à la demi-heure sauf que celui qui sera à 32 ou 33 mn paiera quand même 23 % de plus qu'auparavant.

A ce niveau-là aussi, nous ne pouvons pas accepter de telles tarifications alors que le résultat de la Ville est extrêmement positif. Une petite augmentation, à la rigueur, pourrait arriver sur un équilibre un peu plus proche du reste à charge mais, vu nos résultats, nous prônons ce nouveau coefficient familial et le maintien des prix actuels. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur ZAJDA.

Madame VANDEWIELE.

**Mme VANDEWIELE –**

Merci, Monsieur le Maire.

A Action Roncquoise Citoyenne, nous voterons contre même si je suis seule. Je dis « nous » parce que nous avons une grande équipe derrière nous.

Je vais me permettre d'aborder la totalité des délibérations relatives à la tarification, par cohérence.

Sachant que l'inflation actuelle est quasi nulle, les ALSH subissent une augmentation allant jusqu'à 45 %, le taux horaire des activités périscolaires augmente lui de 23 % en moyenne et la piscine de 7 %.

Les tarifs de la restauration scolaire, eux, n'ont pas baissé alors que la Commune fait une économie de 30 % sur la réalisation des repas depuis sa mutualisation et que Roncq va encore toucher, de la part de Tourcoing, un reliquat de 125.000 €.

Une gestion en bon père de famille, comme vous le prônez régulièrement, Monsieur le Maire, aurait pris en compte la totalité des recettes et des dépenses pour équilibrer le budget et ainsi aucune augmentation des tarifs au-delà de 2 % n'eût été nécessaire.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur GILME, vous avez la parole.

**M. GILME –**

Tout d'abord, merci de reconnaître que les prix des ALSH restent très accessibles.

Maintenant mettre en avant un pourcentage ne veut rien dire. Cela dépend sur quoi il se base. Les tarifs des ALSH restent très accessibles lorsqu'on regarde le prix des parts et celui de la plus haute tranche. Je rappelle quand même que cela permet aux familles de disposer d'une journée pour placer les enfants, des temps qui sont très longs et l'accord prix/temps est vraiment très accessible.

Par rapport au périscolaire, je prendrai l'exemple inverse de celui que vous avez donné : aujourd'hui, le forfait payé au matin pour une personne est un forfait complet. Demain la

personne mettra son enfant 28 mn et paiera une demi-heure. Elle aura donc un avantage sur ce tarif.

Je suis désolé, l'exemple qui a été donné se prend dans le sens inverse.

**M. ZAJDA –**

Je l'ai signalé d'ailleurs.

**M. GILME –**

Pour répondre à la remarque sur l'inflation, on peut la prendre par rapport aux taux qui ont été donnés mais nous partons de prix qui sont bas. Je rappelle qu'aujourd'hui on construit demain ; donc la politique, que je viens de vous expliquer, est bâtie sur des principes vertueux financiers c'est-à-dire qu'on essaie pour demain de toujours proposer une prestation qui sera accessible aux familles. Et c'est très important.

Aujourd'hui autant poser des règles qui permettent de construire demain.

Quant au remboursement de 125.000 € pour la restauration, je signale que c'est un effet de trésorerie puisqu'il s'agit d'un remboursement qui concerne les acomptes qui ont été versés en trop. Nous ne sommes pas sur une réduction du prix de la prestation.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DESMET.

**M. DESMET –**

Juste une intervention parce que je trouve regrettable que l'on vienne aujourd'hui mettre des éléments en avant à propos de la tarification alors qu'il n'y a pas eu ce débat en Commission plénière.

Vous parlez de débat, de démocratie et quand la Commission plénière se réunit, on ne vous entend pas du tout.

Il est vrai que, ce soir, il y a la presse, le public ; c'est intéressant mais, je le répète, il est regrettable qu'on ne puisse pas avoir ce débat en Commission plénière.

Je conçois que vous n'ayez pas le temps mais recevoir des mails le jour même du Conseil municipal, c'est quand même assez décevant.

**M. LE MAIRE –**

Nous allons clore le débat ; sur le fond, les choses ont été dites.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Contre ..... « Roncq Avenir » et « Action Roncquoise Citoyenne »

Je salue le travail qui a été engagé par nos collègues.

Ce vote est-il valable pour les quatre délibérations ou souhaitez-vous un vote pour chacune d'entre elles ?

**1.05 - TARIFICATION MUNICIPALE - Accueils périscolaires - Actualisation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Par délibération de notre assemblée délibérante en date du 21 mai 2013 (n°21/05/2013/12), la tarification en vigueur pour les accueils périscolaires est la suivante :

**TARIFICATION EN VIGUEUR AU 01/09/2013**

<b>RONCQUOIS</b>	<b>A compter de Septembre 2013</b>	
	<i>PRE INSCRIT</i>	<i>NON INSCRIT (majoration + 1 €)</i>
<i>Moins de 400 €</i>	<i>0.65 €* </i>	<i>1.65 €</i>
<i>De 400 € à moins de 640 €</i>	<i>1.06 €</i>	<i>2.06 €</i>
<i>De 640 € à moins de 860 €</i>	<i>1.27 €</i>	<i>2.27 €</i>
<i>De 860 € à moins de 1 150 €</i>	<i>1.70 €</i>	<i>2.70 €</i>
<i>De 1.150 € à moins de 1.500 €</i>	<i>1.91 €</i>	<i>2.91 €</i>
<i>A partir de 1.500 €</i>	<i>2.12 €</i>	<i>3.12 €</i>
<b>NON RONCQUOIS</b>	<i>PRE INSCRIT</i>	<i>NON PREINSCRIT</i>
<i>Autre commune de résidence</i>	<i>2.66 €</i>	<i>3.66 €</i>

\*contribution CCAS 0.33 € à déduire

Il vous est proposé d'actualiser les prestations liées à nos accueils périscolaires suivant le tableau repris ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

**A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2015  
TARIFICATION ACCUEILS PERISCOLAIRES**

<b>RONCQUOIS</b>	<b>A compter de septembre 2015 Tarif à la <math>\frac{1}{2}</math> heure</b>	<b>A compter de septembre 2015 Tarif à l'heure (aide aux leçons **)</b>
<b>QF MENSUEL CAF</b>	<b>PRE INSCRIT</b>	<b>PRE INSCRIT</b>
Moins de 400 €	0,40 €*	0,80 €*
De 400 € à moins de 640 €	0,65 €	1,30 €
De 640 € à moins de 860 €	0,78 €	1,56 €
De 860 € à moins de 1 150 €	1,04 €	2,08 €
De 1.150 € à moins de 1 500 €	1,17 €	2,34 €
A partir de 1 500 €	1,30 €	2,60 €
<b>NON RONCQUOIS</b>	<b>PRE INSCRIT</b>	<b>PRE INSCRIT</b>
Autre commune de résidence	1,63 €	3,26 €

\*contribution CCAS 0,24 € par 1/2heure à déduire soit 0,48€ pour 1h

\*\*aide aux leçons : présence minimum 1h

Une majoration de 1€ par jour sera appliquée en cas de non-inscription.

Une majoration de 3€ sera appliquée pour tout retard après 18h30.

*Il nous appartient de préciser que l'aide aux leçons d'une durée obligatoire d'une heure sera par conséquent facturée à raison de deux fois  $\frac{1}{2}$  heure suivant le quotient familial applicable.*

*Par ailleurs, relativement aux familles Roncquoises les plus modestes (Q.F. < 400€/mois), la prise en charge partielle mais significative de notre Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), passera de 0,33 € (forfait) à 0,48 € à 1 heure et à 0,24 € pour  $\frac{1}{2}$  heure à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.*

*Conformément à l'article 4 de la convention tripartite d'action sociale du 31 décembre 2012 portant sur la prise en charge par le CCAS des frais de restauration (scolaire et ALSH), accueils périscolaires & AMIS en direction des familles Roncquoises (ou assimilés) les plus modestes complétée par l'avenant n°1 du 21 juin 2013 : « Dès l'instant où la ville décide par délibération l'actualisation tarifaire et/ou le seuil de la 1<sup>ère</sup> tranche, les participations du CCAS seront alors automatiquement actualisées ».*

**La commission municipale a examiné cette question  
lors de la séance du 19 mai 2015.**

**M. LE MAIRE –**

Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Contre ..... « Roncq Avenir » et « Action Roncquoise Citoyenne »

**1.06 - TARIFICATION MUNICIPALE - Piscine - Actualisation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Par délibération de notre assemblée délibérante en date du 21 mai 2013 (n°21/05/2013/13), la tarification en vigueur pour les activités de la piscine est la suivante :

**TARIFICATION EN VIGUEUR AU 01/09/2013**

DESIGNATION	NOUVEAUX TARIFS – 1 <sup>er</sup> septembre 2013
Ecoles primaires et maternelles, publiques et privées de la commune	<b>Gratuité</b>
C.L.S.H. de la commune	
Enfants de moins de 4 ans	
Services de police, pompiers, maîtres-nageurs et éducateurs sportifs (BEESAN)	
Groupes d'associations Roncquoises (uniquement durant les vacances scolaires, à raison d'une séance par année par association en accord avec le service des sports)	
Accessoires nautiques	
Etablissements secondaires, public ou privé, implantés sur Roncq	<b>0.50 €</b>
Demandeurs d'emploi Roncquois inscrits à Pôle Emploi	
Personnes en situation d'handicap reconnues M.D.P.H.	
Enfants de 4 à 16 ans	<b>1.30 €</b>
Ecoles extérieures à la commune (tarif individuel)	<b>2.50 €</b>
C.L.S.H. extérieurs à la commune	
Enfants de plus de 16 ans et adultes	
Abonnement de 10 entrées enfants de moins de 16 ans	<b>11.80 €</b>
Abonnement de 10 entrées agents communaux de la ville de Roncq	
Abonnement de 10 entrées adultes	<b>22.70 €</b>
Carte piscine famille de 20 entrées sans limite de validité	<b>26.30 €</b>
Abonnement de 10 leçons de natation enfant (entrées comprises)	<b>45.50 €</b>
Abonnement de 10 leçons de natation adulte (entrées comprises)	
Abonnement de 10 séances d'aquagym, adultes (entrées comprises) y compris les séniors	

Il vous est proposé d'actualiser à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 la participation des usagers pour les activités proposées selon le détail ci-dessus:

**A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2015  
TARIFICATION PISCINE**

DESIGNATION	TARIFS au 01/09/2015
Ecoles primaires et maternelles, publiques et privées de la commune	<b>Gratuité</b>
A.L.S.H. de la commune	
Enfants de moins de 4 ans	
Services de police, pompiers, maîtres-nageurs	
Groupes d'associations Roncquoises (uniquement durant les vacances scolaires, à raison d'une séance par année par association en accord avec le service des sports)	
Accessoires nautiques	

Etablissements secondaires, public ou privé, implantés sur Roncq	0.50 €
Demandeurs d'emploi Roncquois inscrits à Pôle Emploi	
Personnes en situation d'handicap reconnues M.D.P.H.	
Enfants de 4 à 16 ans (inclus)	1.40 €
Ecoles extérieures à la commune (tarif individuel)	2.50 €
A.L.S.H. extérieurs à la commune	
Enfants de 17 ans et adultes	2.70 €
Abonnement de 10 entrées enfants de moins de 17 ans	12.50 €
Abonnement de 10 entrées agents communaux de la ville de Roncq	
Abonnement de 10 entrées adultes	24.50 €
Carte piscine famille de 20 entrées sans limite de validité	27.00 €
Abonnement de 10 leçons de natation enfant (entrées comprises)	46.00 €
Abonnement de 10 leçons de natation adulte (entrées comprises)	50.00 €
Abonnement de 10 séances d'aquagym, adultes (entrées comprises) y compris les séniors	50.00 €

**La commission municipale a examiné cette question  
lors de la séance du 19 mai 2015.**

**M. LE MAIRE –**

Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Roncq Avenir »

Contre ..... « Action Roncquoise Citoyenne »

**1.07 - TARIFICATION MUNICIPALE - Restauration - Actualisation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Par délibération de notre assemblée délibérante en date du 21 mai 2013 (n°21/05/2013/13), la tarification en vigueur pour la restauration est la suivante :

**TARIFICATION EN VIGUEUR AU 01/09/2013**

TRANCHES	RONCQUOIS	PREINSCRIT	NON PREINSCRIT
	QF mensuel CAF	Prix du repas	Prix majoré (1 € supplémentaire)
1	Moins de 400 €	1.26 €*	2.26 €
2	De 400 € à moins de 640 €	1.99 €	2.99 €
3	De 640 € à moins de 860 €	2.74 €	3.74 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	3.47 €	4.47 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	3.90 €	4.90 €
6	A partir de 1 500 €	4.20 €	5.20 €
	NON RONCQUOIS	PREINSCRIT	NON PREINSCRIT
	Autre commune de résidence	4.42 €	5.42 €

\*contribution CCAS 0.74 € à déduire

*La tarification reste inchangée. Néanmoins, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour les familles Roncquoises les plus modestes (Q.F. < 400€/mois), la prise en charge partielle mais significative de notre Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), passera de 0,74 € à 0,76 €.*

*Conformément à l'article 4 de la convention tripartite d'action sociale du 31 décembre 2012 portant sur la prise en charge par le CCAS des frais de restauration (scolaire et ALSH), accueils périscolaires & AMIS en direction des familles Roncquoises (ou assimilés) les plus modestes complétée par l'avenant n°1 du 21 juin 2013 : « Dès l'instant où la ville décide par délibération l'actualisation tarifaire et/ou le seuil de la 1<sup>ère</sup> tranche, les participations du CCAS seront alors automatiquement actualisées ».*

***La commission municipale a examiné cette question  
lors de la séance du 19 mai 2015.***

---

**M. LE MAIRE –**

Pour ..... « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Roncq Avenir »

Contre ..... « Action Roncquoise Citoyenne »

Je remercie nos collègues, M. GILME et M. BOSSUT, et toutes les équipes techniques qui ont travaillé sur ce dossier pour parfaire au bénéfice de la tarification et faire en sorte que la part de l'utilisateur soit un peu revisitée.

***1.08 - REQUALIFICATION DU SECTEUR ACTIVAL - Projet de remaniement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Avis du Conseil municipal avant ouverture de l'enquête publique***

*Dans le cadre de ses objectifs de production de logements définis au Programme Local d'Habitat et par la loi, la Commune de Roncq a choisi de reconvertir la friche industrielle Actival 2.*

*Pour répondre au changement de destination de la zone, d'activités en habitat, une procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été sollicitée.*

*Par délibération du 21 février 2014, le conseil de Lille Métropole a décidé dans un premier temps, de soumettre le projet à concertation préalable, dont les conditions ont été approuvées par notre conseil dans sa séance du 15 avril 2014 (délibération n°15/04/2014/07).*

*Lors de la concertation qui s'est déroulée du 16 juin au 20 septembre 2014, la présentation des enjeux et objectifs poursuivis a fait émerger une proposition d'extension de la zone habitat sur le site des anciens ateliers municipaux.*

*La proposition a été intégrée au dossier d'enquête publique et le projet de remaniement du Plan Local d'Urbanisme propose de cette manière de modifier le secteur concerné, aujourd'hui en zone UGb (zone d'activités), en créant :*

1) une zone UB 0,80 qui se caractérise comme une zone urbaine mixte affectée à l'habitat et pouvant comporter des commerces, des services, des activités artisanales et industrielles compatibles avec un environnement urbain ;

2) un indice « n », induit par la pollution résiduelle du site Actival 2 lequel a fait l'objet d'un plan de gestion en octobre 2014. La délibération cadre du conseil de Lille Métropole en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011 qui fixe un cadre méthodologique de la régénération des friches industrielles, conditionne en effet la modification du PLU à la réalisation d'études de pollution et plan de gestion, l'indice « n » vise par ailleurs à contraindre le demandeur de tout projet de construction, à faire la preuve que le type d'occupation des sols prévu est compatible avec la pollution résiduelle du sol ;

3) la création d'Emplacements Réservés pour du Logement au profit de Lille Métropole sur les emprises d'Actival 2 et des anciens ateliers municipaux, afin de garantir les éléments de programmation identifiés dès la phase de concertation. Les programmes prévoient dans ce cadre un minimum de 30 % de logements locatifs sociaux en nombre et en surface de plancher ;

4) des Orientations d'Aménagement définies pour le site Actival 1, qui garantiront le maintien de la vocation économique du lieu ;

*Le conseil municipal invité à donner son avis avant ouverture de l'enquête publique, est dans l'ensemble favorable au projet. Toutefois, dans le doute et aujourd'hui en réflexion sur le programme à développer sur le site des anciens municipaux qui pourrait aller au-delà d'une opération classique de logements telle qu'affichée dans le projet soumis à enquête, le conseil demande à suspendre l'ERL mais à maintenir le zonage.*

***La commission municipale a examiné cette question  
lors de la séance du 19 mai 2015.***

#### **M. LE MAIRE –**

Monsieur PETILLON, vous êtes prêt à présenter cette délibération et je vous cède bien volontiers la parole.

#### **M. PETILLON –**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de deux délibérations qui précèdent une enquête publique de révision simplifiée du PLU.

Nous avons reçu vendredi les documents pour l'enquête publique qui se déroulera (je l'indique de suite, ainsi je ne l'oublierai pas) du 9 juin au 10 juillet avec, comme commissaire enquêteur, M. LE MORJAN.

La première délibération n'est pas une surprise. On suit le processus normal qui a été engagé concernant le site Actival2.

Souvenez-vous ; nous avons délibéré déjà en avril 2014 concernant une concertation sur le changement de destination de ce site.

Vous avez sous les yeux une vue aérienne de ce site Actival2.

Actival1, vous le voyez, c'est la partie aujourd'hui en activité.

Je ne reviens pas sur les péripéties de ce site qui avait une autre destination auparavant et, devant le désengagement des collectivités (Communauté, Conseil général, Région), nous avons souhaité orienter différemment le devenir de ce site Actival2 pour en faire une zone d'habitat.

Lorsque nous avons engagé les pourparlers avec la Communauté, c'est le PLU qui se trouve en dessous et que l'on appelle de l'UG (zone d'activités).

Nous avons également demandé à la Communauté de modifier ce zonage sur ce qu'on appelle la partie de la Gare, tout le long de la rue Latérale, en disant : *ce n'est pas pour nous une zone qui peut recevoir de l'activité pure et dure mais plutôt soit du service, soit de l'artisanat, soit du logement. On souhaite donc également modifier le PLU sur cette zone.* Il restait, entre les deux, la zone Actival1. Sur les conseils de la Communauté, nous avons dit de tout passer en UB. Bien évidemment, il est hors de question, et on le retrouve dans la fiche d'orientation d'aménagement, de mener une quelconque procédure sur Actival1. Ce serait d'ailleurs extrêmement compliqué puisqu'il y a plus d'une quinzaine de propriétaires.

Aujourd'hui, ce qui sera soumis à l'enquête (à droite sur le plan projeté) c'est un zonage en UB (zone d'habitat) avec un indice « petit n » parce que sur les sites industriels, par précaution, la Communauté souhaite y inscrire cet indice qui signifie : pollution.

Rassurez-vous, des sondages ont déjà été effectués sur Actival2 ; il y a vraiment très peu de pollution si ce n'est un poste au pyralène avec une fuite suite à un vandalisme il y a à peu près 3 ans mais qui est localisée et très facile à traiter.

Ce zonage étant assorti, en haut et en bas, d'ERL (Emplacements Réservés pour du Logement) dans le cadre d'une mixité sociale.

Tout à fait d'accord sur la partie basse, la plus grosse partie d'Actival2. Par contre, aujourd'hui, nous sommes en train d'affiner la réflexion sur la partie située le long de la rue Latérale (ce que l'on appelle les terrains de la gare). Nous avons préféré ne pas y mettre d'ERL, non pas parce que nous ne voulons pas y faire du logement social, bien évidemment,

mais tout simplement parce que si l'on s'oriente plus sur une partie du terrain vers de l'artisanat, cela pourrait poser problème pour l'instruction des permis.

Ainsi d'accord avec ce qui est proposé aujourd'hui sauf pour l'ERL sur la partie des terrains de la gare.

L'enquête publique (je le répète) se déroulera du 9 juin au 10 juillet et la MEL demande que le Conseil municipal s'exprime dans le cadre de cette enquête qui sera réalisée prochainement. Voilà pour le premier point.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur PETILLON.

Madame VANDEWIELE.

**Mme VANDEWIELE –**

Merci, Monsieur le Maire.

Je voterai contre cette délibération étant donné que le but de la Ville n'est autre, encore une fois, que de revendre son patrimoine et de densifier l'habitat.

**M. LE MAIRE –**

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Roncq Avenir »

Contre ..... « Action Ronquoise Citoyenne »

**1.09 - EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES PIERRE-MAUROY - Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Avis du Conseil municipal avant lancement de l'enquête publique**

*En 2003, Lille Métropole engageait une stratégie de développement économique visant à aménager 1 000 hectares de foncier en 10 ans.*

*Dans ce cadre, Lille Métropole et la ville de Roncq ont conjointement souhaité un projet d'urbanisation à réaliser en 2 temps :*

- *une première phase qui correspond au parc d'activités Pierre-Mauroy (Valoparc) lequel s'étend sur une superficie de 13,2 hectares.*
- *une seconde phase localisée en partie sud, qui touche la zone AUDm sur 22,5 hectares.*

*Les travaux de desserte de la première phase sont aujourd'hui en cours et la commercialisation des lots progresse. Afin de poursuivre la redynamisation économique de ce secteur qui bénéficie d'une bonne localisation géographique, la Métropole Européenne de Lille (MEL) propose dans sa délibération du 19 décembre 2014 d'entrer dès à présent en phase opérationnelle pour la seconde étape par le biais d'une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).*

*Principalement :*

- le zonage actuel AUDm qui ne permet pas d'ouverture à l'urbanisation évolue vers un zonage AUCa qui ouvre alors la voie à une urbanisation à vocation économique.

*Parallèlement :*

- le règlement de la zone AUCa est modifié pour ce secteur afin de dupliquer les règles de hauteur prescrites pour la phase 1 (hauteur minimale de 7,50 m le long de la RD 191 et hauteur absolue de 15 m contre 12 m sur le reste du site) ;
- l'emplacement réservé 208 destiné à accueillir 20 % de logements locatifs sociaux est supprimé ;
- une Fiche d'Orientations d'Aménagement vient garantir la cohérence et la qualité de l'extension.

*En cela, la MEL anticipe la réactivité qui fait défaut à notre Commune et plus généralement au territoire métropolitain, qui ne dispose pas ou peu de parcelles de grande taille immédiatement aménageables. Cette contrainte des délais de procédure levée, ce sont des opportunités d'implantation qui peuvent être rapidement saisies.*

*Toutefois, face à cette démarche enclenchée par la MEL, la municipalité souhaite aujourd'hui limiter le périmètre consenti à la zone AUCa en ne retenant que la partie Nord-Est qui représente néanmoins une superficie de l'ordre de 15 hectares.*

*Cette zone est matérialisée sur le plan ci-annexé et constitue le principe de la Fiche d'Orientations d'Aménagement souhaité par la ville avec :*

***Une zone AUCa au Nord Est (environ 15 hectares) :***

- qui est ceinturée d'une zone tampon de 30 m intégrant des alignements arborescents à créer (cette zone tampon pourra néanmoins accueillir du stationnement Véhicules Légers et de la voirie) ;
- une desserte Poids Lourds accessible uniquement depuis l'intérieur de la zone (la phase 1 du parc).

***Une zone AUDm maintenue au Sud-Est et à l'Ouest (environ 10 hectares) :*** qui marque une volonté de conserver un caractère non opérationnel à cette zone à destination potentielle d'habitat, d'autres programmations de logements étant déjà attendues sur notre Commune, en secteur urbain.

***Enfin, la partie Espaces Boisés Classés (2,6 ha) est maintenue et affirmée au travers d'un zonage UP*** qui démontre la vocation de poumon vert de ce secteur.

*La zone UP se caractérise en effet au PLU comme une zone urbaine récréative et d'animations de plein air pouvant éventuellement être destinée à recevoir du public, à vocation sportive, touristique, ludique, de loisirs, de promenade. Elle peut participer à la création d'un «poumon vert» dans le tissu urbain.*

*Dans ces conditions, l'avis du conseil municipal est favorable si le projet de remaniement du PLU est amendé des propositions précédemment énoncées.*

***La commission municipale a examiné cette question  
lors de la séance du 19 mai 2015.***

---

**M. LE MAIRE –**

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons présenter votre deuxième délibération.

**M. PETILLON –**

Toujours dans le cadre de la même enquête (9 juin au 10 juillet), une révision simplifiée du PLU sur ce que l'on appelle la zone Pierre-Mauroy<sup>2</sup>. C'est une appellation que l'on avait déjà utilisée auparavant.

Vous avez sous les yeux l'ensemble des terrains concernés (vue aérienne).

Sur la partie supérieure, c'est le PLU actuel ; on est en zone AUDm.

Au-dessus, nous avons la zone d'activités Pierre-Mauroy qui est en cours de réalisation.

Une Commission plénière s'est tenue la semaine dernière au cours de laquelle on a exposé, en long, en large et en travers, tout ce qui s'est déroulé puisque la position de la Ville n'est pas tout à fait celle de l'enquête publique. Je m'en explique.

Nous avons donc travaillé sur quatre scénarios et, aujourd'hui, nous vous présentons le 4<sup>ème</sup> scénario que nous avons retenu.

Un petit point d'histoire.

Ces terrains sont aujourd'hui en AUDm et le sont depuis 1975, soit le 1<sup>er</sup> POS. Ce zonage n'a pas varié depuis ; il était appliqué même avant sur ce que l'on appelait à l'époque un *Schéma directeur* mais je n'ai pas pu retrouver le document. Nous sommes donc sur une volonté d'imperméabiliser, de construire sur ces terrains depuis près de 50 ans en réalité.

Que se passe-t-il aujourd'hui ?

Sur cette partie nord-ouest de la métropole, nous n'avons pas de grand terrain (c'est à cela qu'on aboutit dans la proposition) susceptible de recevoir des activités.

Effectivement, on a loupé des occasions il y a peu de temps par rapport à ces terrains puisqu'ils étaient classés (je ne parle pas de la zone Pierre-Mauroy) en D. Je pense que c'est le mot le plus important dans l'exposé de ce soir :

On a AUC... AU à urbaniser. Donc AUC (C = constructible) et AUD (D = différé)

Le petit « m » étant l'appréciation et signifiant mixte.

Effectivement, la Communauté dans le cadre de sa politique d'accueil des entreprises s'est dit : *pourquoi les investisseurs ne peuvent-ils pas venir ?* L'un des écueils principaux étant ces procédures qui, dès que l'on change un élément du PLU, sont très longues.

On a déjà entamé ces démarches depuis près de 9 mois et on n'est pas au bout de nos peines : enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, on repasse en Conseil de Communauté. Pour un PLU approuvé, lorsque tout va bien, il faut grosso-modo 18 mois pour changer le document d'urbanisme et pouvoir déposer un permis de construire sur les terrains.

Entre-temps, vous vous doutez bien que la personne, qui était intéressée mais lassée, est allée voir ailleurs ce qui se passe.

On s'est demandé : aujourd'hui, peut-on faire un bond sur les procédures administratives et juridiques qui sont très longues et être opérationnel si, demain, quelqu'un se présente avec un choix d'implantation d'une entreprise intéressante au niveau du nombre d'emplois créés, au niveau de la taxe foncière générée ?

C'est cette procédure qui est soumise à enquête par la Communauté.

La Communauté avait proposé, dans le cadre d'une délibération qu'elle avait prise le 19 décembre 2014, de reprendre la totalité de la zone AUDm, du RD 191, boulevard de l'Eurométropole jusqu'à pratiquement la rue du Billemont, de l'autre côté la rue Alphonse-Loeul et s'appuyer sur la zone d'activités Pierre-Mauroy.

Après avoir bien retourné le problème de tous les côtés, nous ne sommes pas contre (puisque nous vous proposons cette délibération ce soir) passer d'une phase d'intention (D) à une phase plus opérationnelle (C) mais pas sur la totalité de la zone.

Nous avons jaugé à peu près à une quinzaine d'hectares ce qu'il serait utile de conserver en activités et, sur le reste des terrains, nous souhaitons conserver un AUD (différé) pour la construction d'habitat.

Nous passons à la projection suivante (la précédente portait sur l'entièreté de la zone) : nous avons partagé les terrains en trois secteurs toujours avec une desserte et vous voyez, sur la droite, les définitions.

Ce document sera, pour nous, à inclure dans le cadre de l'enquête publique puisque, comme pour la zone Actival, il y a ce que l'on appelle un document intitulé « orientation d'aménagement » et qui, bien sûr, est opposable.

Pourquoi orientation d'aménagement ?

Tout simplement, et je pense que Napoléon disait... *Il vaut mieux un bon croquis qu'un long discours...* Cela a au moins le mérite d'être clair. Donc ce document devient un document opposable.

Nous proposons aujourd'hui, dans l'avis donné par la ville de Roncq, de se limiter à une quinzaine d'hectares sur ce que l'on appelle zone AUCa, desservie uniquement à partir de la zone d'activités Pierre-Mauroy1. Donc impossibilité de pénétrer dans la zone à partir de la rue de Billemont ou de la rue Alphonse-Loeul.

Tout le tour, sur le plan des obligations diverses qui étaient jointes dans le dossier d'enquête, on a un trait symbolique de protection par une plantation d'arbres. Nous avons souhaité porter cet élément, pour s'isoler un peu, de l'ordre de 30 mètres qui peut contenir, bien sûr, des plantations d'arbres mais aussi du stationnement de véhicules du personnel, donc pas de circulation de poids lourds de ce côté-là ; la circulation se faisant par l'intérieur de la zone.

Par contre, nous souhaitons conserver en AUD, comme sur le PLU actuel, la partie qui se trouve vers Alphonse-Loeul et la partie qui se trouve vers Billemont pour environ 11 ha.

Quant au petit-bois qui se trouve juste derrière l'Amphitryon, nous souhaitons en quelque sorte le sacraliser en le passant en zonage UP.

UP, c'est ce que vous avez aujourd'hui sur l'espace Leurent et sur les terrains en face, entre Actival et les Chiens guides d'aveugles.

Il est donc sacralisé et il peut y avoir, à l'intérieur, des espaces de détente, de loisirs, de jeux. Mais nous souhaitons lui donner une vocation « urban park » que l'on donne dans certaines définitions.

L'accès à ces zones AUD se faisant, bien sûr, uniquement à partir de la rue du Billemont et de la rue Paul-Tanguy.

Je crois avoir ainsi brossé un rapide tableau de l'objet de cette délibération, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Et bien brossé, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur WABANT.

**M. WABANT –**

Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce projet qui a effectivement été explicité un peu plus longuement en Commission plénière et que nous avons apprécié à sa juste mesure, nous nous félicitons du travail qui a été fait pour tenir compte de l'ensemble de l'environnement et de réserver, notamment sur ce grand périmètre, une partie en « différée » mais surtout en « zone mixte » c'est-à-dire qui puisse servir à l'habitat et de ne pas réserver la totalité aux activités économiques parce que nous pensons qu'il est important que, sur l'ensemble du secteur de la Commune et des secteurs de la Commune, il puisse y avoir à la fois développement économique, développement des services publics et développement de l'habitat et non pas des zones qui soient pré-délimitées ou prédéterminées les unes pour de l'habitat, les autres pour de l'économique, et d'autres encore pour du service public par exemple.

Nous émettrons donc un avis favorable sur cette délibération.

Nous tenions à en profiter pour dire que c'est un sujet qui a été tout à fait bien préparé, que nous aurions aimé (mais ce n'est pas nouveau et cela rebondit sur ce que M. le Premier Adjoint disait tout à l'heure) y être associés un peu plus tôt par des moyens à trouver.

Nous en profitons pour dire que, sur ce qui va se passer dans les mois et années à venir, il serait peut-être bien que l'on puisse trouver un moment, soit autour du débat d'orientation budgétaire, soit à un autre moment spécifique, pour avoir une discussion en amont sur le plan pluriannuel qui pourrait être mis en place sur la Ville concernant ces infrastructures, la gestion de son patrimoine à partir du plan pluriannuel d'analyse que vous avez effectué et avoir des perspectives sur lesquelles nous pourrions débattre, intervenir en amont plutôt que dans des débats qui, parfois, donnent lieu à des crispations parce qu'ils n'ont pas pu être préparés dans les conditions les plus efficaces possibles pour tout le monde et pour tous les conseillers municipaux qui sont autour de cette table.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DESMET, vous avez la parole.

**M. DESMET –**

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur WABANT, j'ai aussi envie de démocratie mais quand je lis certains propos dans les pages Facebook ou dans les mails, quand j'entends certaines insultes qui sont proférées à l'intention de la majorité, de Monsieur le Maire... J'en prendrai quelques-unes...

*Fourberie démocratique...*

*Apparatchik...*

*Méprisante...*

*Escroc...*

*Maire indigne...*

*La majorité du mensonge...*

De tous ces exemples, il y en a trois pages complètes. C'est quand même quelque chose qui manque pour arriver à une démocratie propre et que l'on puisse respecter les uns et les autres.

Avant de remettre en cause le déroulement des commissions, remettez en cause les propos que vous tenez vous-mêmes dans ces pages de Facebook et de mails à l'égard du Maire et de sa majorité.

#### **M. LE MAIRE –**

Je pense que c'est encore très euphémisant, ce que vous venez de dire, Monsieur DESMET.

Y a-t-il d'autres observations ? (*Pas de demande*)

Ce sont quand même des délibérations très importantes, n'est-ce pas, Monsieur PETILLON.

Je salue tout le travail qui a été fait et je le dis en tant que Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille, pour trouver le bon accommodement, à savoir permettre un développement économique sur cette zone parce qu'on en a besoin à Roncq et dans la métropole. On a parfois des prospects extrêmement importants et d'un tenant important qui ne trouvent pas preneurs aujourd'hui. Cela permettra donc demain de pouvoir (je l'espère en tout cas) donner satisfaction aux gens qui entreprennent dans notre métropole et au nord de la métropole.

Je le redis encore une fois : il n'y a pas d'entreprise hors sol. Cela n'existe pas.

Pour donner du travail aux gens, il faut des lieux de travail.

Et des lieux de travail qui soient aussi proches des habitations.

Pourquoi ?

Parce que la mobilité doit être de plus en plus intelligente aujourd'hui. Il ne peut donc pas y avoir des entreprises chez les autres et de l'habitat chez les uns. Cela n'existe pas.

Une ville, c'est de la mixité ; vous l'avez dit, les uns et les autres.

Une ville, c'est un équilibre et un équilibre qui passe par l'économie.

Ce que j'observe, là où je suis depuis plus d'un an, c'est une espèce de réticence à vouloir proposer du foncier pour l'économie parce l'économie génère des déplacements de camions, parfois du bruit, parfois du flux que l'on ne souhaitait pas mais cela génère aussi de la richesse, de l'emploi. Et chaque fois que l'on se déplace dans le cadre d'enquêtes publiques, dans le cadre de concertations, dans le cadre de réunions et que l'on rappelle l'impératif économique de création d'emplois que représente le développement d'une zone économique, tout le monde peut le comprendre.

Pour cette question, j'observe que tout a été fait pour réduire au maximum les nuisances, les pollutions visuelles mais qu'en même temps on fait de cette zone économique non pas un oppidum, comme l'est aujourd'hui le Centre International de Transports, mais on l'intègre complètement dans la ville.

Je trouve que la copie proposée est une bonne copie.

Personnellement, j'aurais souhaité plus d'hectares pour l'économique, je ne le cache pas, je le dis très clairement parce que (je le répète) cette métropole a besoin de foncier économique et, de toute façon, nous en dégagerons dans le cadre du SCoT. Avec Marc-Philippe DAUBRESSE, nous travaillons de manière très fine pour pouvoir dégager des mètres carrés suffisants parce que le problème que nous avons aujourd'hui, c'est un stock d'un an et demi.

Deuxième problème : parfois on a des zones économiques mais elles sont très mal situées, là où les gens ne veulent pas forcément aller.

Or, là, nous sommes sur le boulevard de l'Eurométropole qui, depuis de nombreuses années, développe le long de son axe de l'économie, qu'elle soit artisanale ou industrielle, avec quelques beaux fleurons qui ont été notamment rapportés par Laurent SUYS d'Eurobuilding qui a intégré quelque trentaine de sièges sociaux, bien souvent venus du Benelux, parce qu'ils n'ont pas les inconvénients de la pénétration dans la métropole par le nord et qui sont donc aux portes de la métropole et en bénéficient complètement.

J'observe que le développement de la zone Pierre-Mauroy qui, aujourd'hui, se développe plutôt pas mal va pouvoir se faire sous de meilleurs auspices.

Je salue vraiment ici le travail intelligent qui a été mené par les élus pour trouver le bon équilibre et permettre le développement économique qui remonte, je le redis, aux mandats précédents aux nôtres et qui ont été initiés par Benoît GHESQUIERE, en son temps, qui ont eu l'intelligence de penser le renouvellement à un moment où l'économie devenait des friches.

Il faut rendre à César ce qui est à César.

Et nous nous mettons dans les pas de nos prédécesseurs pour développer encore plus et vivifier le secteur économique.

Merci à vous et nous passons au vote. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je suis ravi franchement de cette délibération unanime du Conseil municipal que je m'empresserai de porter à la connaissance de la Métropole ; merci à vous.

**1.10 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2015 - 3<sup>ème</sup> versement**

Dans le prolongement des délibérations de notre conseil municipal en date du 16 décembre 2014 (n° 16/12/2014/66) et du 21 avril 2015 (n° 21/04/2015/21) portant respectivement subventionnement associatifs au titre des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> versements, nous vous proposons ce soir de vous prononcer favorablement pour un 3<sup>ème</sup> versement de subvention à diverses associations dont certaines ont déjà bénéficié d'acompte au titre du 1<sup>er</sup> versement susvisé.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de ce 3<sup>ème</sup> versement :

ASSOCIATIONS	2015			
	Demande au titre de 2015	1 <sup>er</sup> versement (CM du 16/12/2014)	3 <sup>ème</sup> versement	TOTAL SUBVENTION
ESR FOOTBALL	20 000€	10 000 €	10 000 €	20 000 €
VOLLEY-BALL CLUB DE RONCQ	5 000 €	4 000 €	1 000 €	5 000 €
JUDO CLUB DE RONCQ	5 000 €	2 000 €	1 000 €	3 000 €
USR NATATION	4 000 €	2 000 €	2 000 €	4 000 €
ASDC CAMBODGE	2 000 €	Néant	2 000 €	2 000 €
PECHEURS A LA LIGNE	700 €	Néant	700 €	700 €
JEANNE D'ARC	4 000 €	Néant	4 000 €	4 000 €
ACPG CATM TOE	200 €	Néant	200 €	200 €
CPE DES CHATS HUANTS	300 €	Néant	300 €	300 €
TOTAL	41 200 €	18 000 €	21 200 €	39 200 €

**La commission plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 19 mai 2015.**

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DA SILVA, vous avez la parole pour les subventions.

**M. DA SILVA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Il vous est proposé de voter un 3<sup>ème</sup> versement des subventions municipales envers les associations. Pour un certain nombre d'associations, nous avons déjà voté des subventions au cours de précédents Conseils municipaux. Je vous propose de les voter au fur et à mesure que je rencontre les dirigeants des associations afin de vérifier avec eux et les moyens techniques dont ils ont besoin, et les ressources financières pour qu'ils puissent mener leurs activités dans les meilleures conditions possibles.

*(Lecture du tableau projeté)*

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur DA SILVA.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur VANDAMME.

**M. VANDAMME –**

Merci, Monsieur le Maire.

Une petite question à propos du judo club : pour une demande de 5.000 €, on arrive à un total de subvention de 3.000 €.

Cela veut-il dire qu'il y aura un nouveau versement plus tard ou s'arrête-t-on à 3.000 € et, dans ce cas, pourquoi ?

**M. DA SILVA –**

En effet mais ce n'est pas parce qu'une association demande un montant, qu'il nous faut le lui donner.

Il faut savoir qu'il y a trois ans, le Judo club avait une subvention de 2.000 €.

L'année dernière, on a octroyé un complément de 1.000 € parce qu'on estimait que leurs besoins étaient justifiés.

Si on leur versait les 5.000 € demandés aujourd'hui, on passerait en deux ans d'une subvention de 2.000 € à 5.000 €, ce qui ne me semble pas tout à fait justifié et ils l'admettent d'ailleurs eux-mêmes.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur WABANT.

**M. WABANT –**

Merci, Monsieur le Maire, juste une observation.

Pour confirmer, Monsieur l'Adjoint, que nous nous rencontrerons puisque nous avons convenu de regarder les dossiers des associations afin d'être plus pro-actifs au sein de ce Conseil municipal sur ces débats.

Tenant compte de cet engagement de transparence et de travail en commun, nous voterons pour la délibération.

**M. LE MAIRE –**

La transparence a toujours existé ; elle n'est pas nouvelle.

Madame VANDEWIELE.

**Mme VANDEWIELE –**

Merci, Monsieur le Maire.

Quant à moi, je continuerai à m'abstenir étant donné qu'on n'a toujours eu cette rencontre et qu'on n'a toujours pas les éléments. De façon cohérente avec les précédents votes, je m'abstiendrai.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DA SILVA, je vous en prie.

**M. DA SILVA –**

A ce jour, j'ai toujours donné toutes les explications qui ont été demandées. M. WABANT m'a demandé un rendez-vous et nous nous rencontrons le 1<sup>er</sup> juin.

Il n'y a aucun problème pour vous rencontrer également. Si vous le souhaitez, vous pouvez même vous accrocher à cette réunion du 1<sup>er</sup> juin à 18h30.

La transparence est totale depuis toujours et je n'ai jamais pris parti pour une association pour quelque raison que ce soit, personnelle ou familiale, contrairement à ce que vous proposiez au Conseil municipal précédent. Vous vous posiez la question de savoir pourquoi Giocosso n'avait pas eu la subvention demandée, tout simplement parce que votre fille y est. C'est quand même malheureux de mélanger les points de vue municipaux et de défendre une association tout simplement parce qu'on y a un intérêt.

**Mme VANDEWIELE –**

Je préfère ne pas répondre. Vous êtes odieux, Monsieur DA SILVA.

**M. LE MAIRE –**

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Roncq Avenir »

Abstention ..... « Action Ronquoise Citoyenne »

<b>1.11 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2014</b>
--

**1. L'affectation des résultats de 2014**

*En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2014. Cet arrêté permet de dégager :*

- **En section de fonctionnement :**  

<b>Un excédent de clôture de</b>	<b>1 852 643,38 €</b>
----------------------------------	-----------------------
  
- **En section d'investissement :**  

<b>Un solde d'exécution positif de</b>	<b>552 662,68 €</b>
<b>Des restes à réaliser en dépenses de</b>	<b>166 181,34 €</b>
<b>Des restes à réaliser en recettes de</b>	<b>11 007,00 €</b>
<b>Soit un excédent de clôture de</b>	<b>397 488,34 €</b>

*Le résultat de fonctionnement étant ainsi défini, il vous est proposé d'affecter cet excédent constaté au 31 décembre 2014 à hauteur de 1 852 643,38 € comme suit :*

R.002 - Excédent de fonctionnement reporté	100 000,00 €
R.1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 752 643,38 €

*Cette reprise de l'affectation de résultat ordinaire 2014 est bien entendue reprise au budget supplémentaire 2015 qui vous est également présenté ce soir.*

**La commission plénière a examiné cette question  
lors de sa séance en date du 19 mai 2015.**

**M. LE MAIRE –**

Monsieur BOSSUT, vous prenez la main.

**M. BOSSUT –**

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter ce soir deux délibérations ; la première portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014 suite au vote du compte administratif le mois dernier et sur ce

qui découle de cette affectation des résultats, l'utilisation des crédits par le vote du budget supplémentaire 2015.

Cet excédent du compte administratif permet de dégager :

- ☞ En section de fonctionnement, un excédent de clôture de 1.852.643 €
- ☞ En section d'investissement, un besoin de financement de 397.488 €.

Je vous propose, au niveau de l'affectation de l'excédent de fonctionnement, de procéder comme suit :

- ☞ Un excédent de fonctionnement reporté de 100.000 €
- ☞ Des excédents de fonctionnement capitalisés pour 1.752.643 €.

Cette reprise du résultat sera bien entendu reprise au budget supplémentaire 2015 dans la présentation que je vais faire immédiatement après.

Il s'agit en fait d'un vote technique qui n'appelle pas de débat étant donné que c'est la constatation des résultats de l'exercice 2014.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

### **1.12 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**

*Le budget supplémentaire 2015 (joint en annexe), dont vous trouverez une synthèse ci-dessous, se limite à une section de fonctionnement équilibrée à 187.000 € et laisse apparaître un **SUREQUILIBRE** de 500.000 € en section d'investissement :*

#### **I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **A - Recettes**

- chapitre 013 (atténuations de charges) -
- chapitre 70 (produits des services) -
- chapitre 73 (impôts et taxes) : taxe sur les pylônes électriques intégrée à la fiscalité locale depuis 014 - 10 000,00
- chapitre 74 (dotations, subventions diverses) :
- dotations forfaitaire : - 24K€
- DNP : + 13,3 K€
- dotations compensations dont taxe professionnelle : - 25 K€,
- taxes foncières : - 17,5 K€,

taxes d'habitation : + 18 K€	- 35 200,00
- chapitre 75 (autres produits de gestion courante)	-
- chapitre 77 (recettes exceptionnelles) : trop versé mutualisation restauration	+ 121 000,00
- chapitre 043 (opérations d'ordre) : régularisation de recettes non perçues	+ 11 230,00
- Solde d'exécution positif reporté (N-1)	+ 100 000,00

<b>TOTAL DES RECETTES 187.030,00</b>
--------------------------------------

### **B - Dépenses**

- chapitre 011 (charges à caractère général) : ajustement des crédits pour différents services notamment : élaboration d'un agenda relatif à l'accessibilité programmée du cadre bâti, déménagements de l'annexe mairie et de l'école L. Pergaud, annonces pour cessions de patrimoine, entretien complémentaire du stade J. Bats suite à la fermeture du terrain synthétique, etc	+ 135 800,00
- chapitre 012 (charges de personnel)	-
- chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : ajustement forfait communal aux Ecoles Privées,	+ 7 000,00
- chapitre 66 (charges financières)	-
- chapitre 67 (charges exceptionnelles) : aménagement de poste d'un agent	+ 3 000,00
- chapitre 022 (dépenses imprévues)	+ 30 000,00
- chapitre 043 (opérations d'ordre) : régularisation de recettes non perçues	+ 11 230,00

<b>TOTAL DES DEPENSES 187.030,00</b>
--------------------------------------

## **II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A - Recettes**

- RAR (restes à réaliser N-1) : subvention FISAC	+ 11 007,00
- chapitre 1068 (affectation des excédents capitalisés N-1)	+ 1 752 643,38
- chapitre 13 (subventions d'équipement) : fonds de concours pour les travaux de la piscine par la MEL	+ 75 000,00
- chapitre 16 (emprunts et dettes assimilés) : annulation de l'emprunt d'équilibre	- 1 000 000,00
- chapitre 27 (autres immobilisations financières) : récupération de dépôt ou cautionnement versé (ruchettes)	+ 240,00
- Solde d'exécution positif reporté (N-1)	+ 552 662,68

<b>TOTAL DES RECETTES 1.391.553,06</b>
--

### **B - Dépenses**

- RAR (restes à réaliser N-1)	+ 166 181,34
- chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : modernisation de la téléphonie de l'annexe mairie, mise à jour du module	

<i>marchés du logiciel finances, développement d'un intranet interne</i>	+ 16 000,00
<i>- chapitre 204 (subventions d'équipement versées)</i>	-
<i>- chapitre 21 (immobilisations corporelles) : ajustements divers pour pose de tableaux interactifs dans les écoles (22 K€), tranche ferme de la restructuration de l'école P. Neruda (180 K€), divers travaux dans les écoles (39,5 K€), équipements des cimetières (25 K€), divers travaux dans les salles de sports (36 K€), travaux à la piscine (170 K€), etc</i>	+ 701 070,00
<i>- chapitre 23 (immobilisations corporelles en cours)</i>	-
<i>- chapitre 27 (autres immobilisations financières) : récupération de dépôt ou cautionnement versé (ruchettes)</i>	+ 240,00
<i>- chapitre 020 (dépenses imprévues)</i>	+ 8 061,72

<b>TOTAL DES DEPENSES 891.553,06</b>
--------------------------------------

**SOIT UN SUREQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE 500 000€\***

*\* en application de l'article L 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**La commission plénière a examiné cette question  
lors de sa séance en date du 19 mai 2015.**

#### **M. LE MAIRE –**

Monsieur BOSSUT, vous poursuivez.

#### **M. BOSSUT**

Le budget supplémentaire, qui vous est présenté ce soir, s'inscrit dans le calendrier budgétaire et financier qu'on a mis en œuvre depuis plusieurs années puisque vous savez que l'on vote le budget primitif en décembre, que l'on constate ensuite l'excédent dans le courant du premier trimestre, début du deuxième trimestre de l'année N+1 et, avant le 30 juin, on vote le budget supplémentaire pour pouvoir justement engager, dès le mois de septembre-octobre, la réflexion sur le débat d'orientation budgétaire avec toutes ses composantes.

Ce budget supplémentaire vise principalement à :

- ☞ Reprendre les crédits d'investissement en dépenses et en recettes engagés au 31 décembre (plus communément appelés « restes à réaliser » ou reports) ;
- ☞ Affecter les excédents de fonctionnement capitalisés de l'exercice précédent.

Globalement ce budget supplémentaire 2015 a une particularité de présenter, comme d'ailleurs l'année dernière, des comptes en suréquilibre concernant la section d'investissement de l'ordre de 500.000 €. Celui-ci permet de mettre en réserve des recettes

d'investissement pour financer de prochains travaux d'investissement, notamment pour financer sur l'exercice 2016 la fin de l'aménagement de l'annexe mairie puisque nous avons voté une partie des crédits en 2015 et le solde en 2016. Vous savez que ces travaux vont porter sur deux exercices environ 8 mois. Les autres travaux d'investissement de plus grande envergure ne sont pas financés par ce suréquilibre mais surtout par de l'auto-financement voire de l'emprunt quand on a besoin d'ajuster nos recettes et nos dépenses d'investissement par de l'emprunt.

### **La Section de fonctionnement**

S'équilibre à hauteur de 187.030 €. Les recettes concernent notamment :

☞ Les impôts et taxes : on a retiré 10.000 €. Je rappelle que précédemment la taxe sur les pylônes électriques était perçue indépendamment de la fiscalité locale ; aujourd'hui, elle est intégrée dans la fiscalité locale. Comme cette dernière n'a pas subi d'augmentation depuis 2001, c'est une perte de 10.000 € dans notre budget municipal.

☞ Les dotations et subventions diverses, une diminution également de 35.200 €. Tout à l'heure mon collègue, Franck GILME, le rappelait.

1. Pour la dotation forfaitaire, on l'avait estimée à une perte de 300.000 € par an. Les derniers éléments, que nous avons reçus ces dernières semaines de la part des services fiscaux, ont évalué cette perte à 324.000 € pour l'année 2015. De 2016 à 2018 ce sera dans la même proportion voire plus. Je rappelle qu'il n'y a pas d'augmentation des dotations d'Etat.
2. La dotation nationale de péréquation augmente de 13.300 €
3. Et une baisse des dotations de l'Etat globale de 24.500 €

☞ On le rappelait tout à l'heure, dans le cadre de la mutualisation des services et de la restauration, pour les autres produits de gestion courante : + 121.000 €.

Cela correspond à la consolidation des comptes prévisionnels liés à la mutualisation de la restauration avec Tourcoing. Il faut savoir qu'avec la ville de Tourcoing nous avons calculé des acomptes de 2 x 400.000 €. Or la restauration municipale a commencé le 1<sup>er</sup> septembre, donc sur 4 mois alors que, pour l'exercice 2015, c'est sur 6 mois. Il est donc tout à fait normal que ces comptes soient ajustés. Ce n'est pas un plus ni une diminution du coût de la restauration mais simplement des ajustements d'acomptes prévisionnels qui seront étudiés au cours de la prochaine Conférence intercommunale et entérinés lors du Conseil municipal de juillet prochain.

☞ Egalement des écritures d'ordre sur lesquelles je ne vais pas m'étendre.

Le choix a également été fait d'abonder les recettes qui viennent d'être détaillées pour un montant de 100.000 €, ce qui permet ainsi de couvrir des dépenses de fonctionnement qui vont vous être présentées.

En **dépenses** de fonctionnement :

☞ Des crédits supplémentaires concernant notamment les charges à caractère général (chapitre 011) d'un montant de 135.800 € :

1. L'élaboration d'un agenda relatif à l'accessibilité programmée du cadre bâti. Vous savez que des frais d'études commencent actuellement et seront élaborés surtout au 2<sup>ème</sup> semestre 2015, pour pouvoir engager des travaux d'accessibilité sur plusieurs années à partir de 2016 ;
2. Le déménagement dans le cadre des travaux prévus à l'annexe-mairie qui devrait débuter au cours du dernier trimestre 2015, et du transfert de l'école Pergaud vers les écoles Neruda et Brel.
3. Diverses demandes de diagnostic relatives à la mise en vente de biens immobiliers municipaux (vous avez sans aucun doute vu les annonces parues dans la presse). Il y a également des études avant de lancer cette mise en vente.
4. Des entretiens supplémentaires des stades de foot dus à la fermeture du terrain synthétique pour des raisons de sécurité.

☞ Des ajustements ont également été réalisés en matière de subventionnement, à destination des écoles privées, pour un montant de 7.000 € (en fonction de l'effectif et du coût) ainsi qu'un aménagement de poste de travail pour un agent municipal.

☞ Les dépenses imprévues ont été abondées de 30.000 € supplémentaires.

☞ Enfin des écritures d'ordre.

### **En section d'investissement.**

En **dépenses**, le budget primitif a prévu des crédits totaux pour un montant de 2.419.500 €. Des ajustements ont été opérés sur ces crédits :

◆ On a augmenté la section d'investissement de 16.000 € pour des crédits supplémentaires pour la mise en place de tableaux interactifs dans les écoles. Je rappelle que nous avons souhaité que ceux-ci soient installés sur une année scolaire dans toutes les écoles, en relation avec le Service des écoles et l'Inspection académique. Or il était

préférable que ce soit étalé sur 3 ans pour permettre la formation des enseignants. La Commune était donc prête à faire l'investissement immédiat et c'est l'Inspection académique qui a souhaité l'étaler sur 3 ans.

- ◆ Au chapitre 21, on a augmenté les crédits de 701.000 € :
  1. Là également, c'est un ajustement pour les branchements de ces tableaux interactifs dans les écoles publiques.
  2. Des abondements de crédits pour les travaux de l'école Neruda (travaux dans les classes, mise en place d'un office de restauration et réaménagement de la salle du restaurant). Je rappelle que c'est une première tranche. D'un point de vue technique, il n'était pas possible de réaliser les travaux en totalité sur l'année 2015. Les travaux supplémentaires seront donc mis en œuvre dans le courant de l'année 2016 sur deux exercices.
  3. Des équipements supplémentaires pour les cimetières.
  4. Divers travaux dans les salles de sport et à la piscine.
- ◆ Récupération de dépôt et cautionnement pour un montant de 240.000 €.
- ◆ La reprise des restes à réaliser pour 166.000 €

Ce qui fait un total de la section d'investissement en **dépenses de 891.000 €**.

#### **En recettes :**

Pour mémoire, l'excédent de fonctionnement de 2014 est de 1.852.643 €.

Comme nous l'avons vu, une partie de cet excédent (100.000 €) est affectée en recettes de fonctionnement.

Le solde affecté en recettes d'investissement s'élève donc à 1.752.643 € ce qui permet de supprimer l'emprunt d'équilibre qui avait été inscrit au budget supplémentaire et voté, pour un montant de 1 M€.

Et de rajouter

- Les restes à réaliser, dans le cadre du FISAC, pour un montant de 11.000 €.
- La subvention demandée (75.000 €) à la Métropole Européenne de Lille dans le cadre des fonds de concours travaux piscine ; la délibération a été prise en avril 2015.
- La reprise de l'excédent de financement de l'année 2014 soit 553.000 €.

La section d'investissement s'élève donc en **recettes à 1.391.000 €**

Ce qui fait apparaître un **suréquilibre de 500.000 €**. Je l'ai indiqué tout à l'heure.

Et ce suréquilibre va servir à financer les travaux de l'annexe-mairie dans le courant de l'année 2016.

Je remercie l'ensemble des collègues du Conseil municipal, les services et les services financiers, notamment Catherine SERAFINI et Sabine KESTELOOT, pour la préparation de ce budget supplémentaire.

Je suis prêt à répondre à répondre à vos questions.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur l'Adjoint.

Monsieur ZAJDA, vous avez la parole.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Pour la délibération précédente, nous avons voté l'affectation des résultats justement pour investir. Or, après cette présentation, même s'il y a un suréquilibre qu'on va utiliser en partie sur 2016, il était peut-être préférable dans ce cas de le laisser en fonctionnement puisque, comme vous le dites si bien, il y a des baisses de dotations. Il vaut donc mieux le garder en fonctionnement plutôt que de le mettre en investissement parce qu'on ne pourra pas y revenir.

Dans ce cas-là, on peut également démontrer qu'il y avait largement assez d'argent pour pouvoir refaire les travaux de Pergaud, avec ou sans emprunt, puisque nous avons une affectation de 700.000 € + des économies sur des travaux à faire sur les autres écoles. En utilisant plus ou moins l'emprunt, nous pouvions largement faire les travaux dans Pergaud. Je signale quand même que ce n'est pas une école qui est tout à fait en ruines puisque vous allez y mettre les services municipaux pendant tout le dernier trimestre et les ALSH vont également y accueillir les enfants au mois de juillet.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur BOSSUT.

**M. BOSSUT –**

Concernant le suréquilibre, nous n'avons pas la même vision. Il est hors de question justement d'abonder des recettes de fonctionnement. Je l'ai dit lors du débat d'orientation budgétaire et je le répète ce soir : la politique communale de la majorité, c'est d'avoir une politique vertueuse, traquer les dépenses inutiles et travailler sur les économies. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Le but est de dégager le plus possible d'autofinancement.

Vous le savez ; vous l'avez rappelé tout à l'heure : nous avons une baisse des dotations de l'Etat de 324.000 € + une augmentation liée aux TAP d'environ 200.000 € soit un total de 500.000 €.

Néanmoins, nous avons quand même (et j'en remercie les services) pu élaborer un budget 2015 qui permet de rendre des services à la population et de rendre tous les services possibles.

Je pense qu'aujourd'hui on se doit de rester vigilant sur notre autofinancement, de poser justement en réserve ces montants pour pouvoir financer nos investissements futurs parce que, dans le cadre du DOB que je vous ai présenté à l'automne dernier, ce DOB s'étalait sur 2015-2020 (rappelez-vous) en vous donnant les perspectives, en vous indiquant les baisses des dotations d'Etat, les travaux de mutualisation qu'il fallait faire entre les communes (on en a délibéré juste en début de séance).

Aujourd'hui, demander d'affecter des recettes en fonctionnement, c'est une facilité, c'est trop simple. Je crois qu'il faut se contraindre, se donner des objectifs et des engagements en disant : *on diminue nos dépenses de fonctionnement, on fait mieux avec moins, on retrouve des recettes externes et l'aménagement du parc d'activités Pierre-Mauroy, notamment son extension, permettra de créer de l'emploi et d'avoir des recettes supplémentaires au niveau de la taxe foncière.* C'est important ; on focalise nos excédents sur l'investissement. Il est hors de question d'augmenter le fonctionnement. Je le redis car nous n'avons pas la même vision. C'est un choix politique que nous avons présenté ce soir ; je l'ai présenté au DOB et préfère le confirmer ce soir au niveau de nos orientations.

**M. ZAJDA –**

Ce n'est pas tout à fait ce qu'on a dit puisque, la délibération précédente, nous l'avons bien votée. C'est bien pour un principe d'investissement, le tout est de dire : *on investit, c'est pour investir immédiatement et non pas pour faire un suréquilibre et le garder pour les années futures.*

Le but de mon propos était simplement de dire que, si c'est pour le garder, autant le garder en réserve en fonctionnement, par exemple en l'affectant sur une ligne dépenses imprévues, à ne pas utiliser, comme on le fait tous les ans.

**M. BOSSUT –**

Les dépenses imprévues, en investissement et en fonctionnement, sont suffisantes pour pouvoir aborder la fin de l'exercice 2015. Je ne vois pas pourquoi on laisserait ce montant, c'est trop facile. Ce serait un tiroir-caisse et on n'est pas dans cette optique-là.

La Commune, ce n'est pas un tiroir-caisse.

On doit se contraindre à diminuer les dépenses de fonctionnement.

On s'est fixé comme objectif la non-augmentation de l'imposition locale jusqu'à la fin du mandat et c'est important vis-à-vis de la population. Ce serait trop facile de dire : *on a du fonctionnement, on a des recettes, on les dépense !* Ce n'est pas le but aujourd'hui.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur WABANT, vous avez la parole, je vous en prie.

**M. WABANT –**

Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens simplement pour préciser si nécessaire que nous sommes, bien entendu, d'accord entre guillemets avec la maîtrise budgétaire.

Nous sommes aussi d'accord pour dire que c'est vers l'investissement qu'il faut tourner le maximum de recettes.

La différence qui peut sans doute exister entre nous et si le débat au fond le permettait, et le permettra sans doute, je l'espère, au moins sur le débat d'orientation budgétaire à venir, c'est que nous pensons qu'il y a un effet de levier à l'investissement et qu'il ne faut pas hésiter à l'utiliser, y compris vu le faible taux d'endettement de la Commune par rapport au montant prévu, par exemple de pouvoir emprunter tenant compte des taux pratiqués aujourd'hui, d'anticiper des investissements ou de les débattre mais de faire en sorte que la politique d'investissement soit effectivement un moteur de l'économie. Monsieur le Maire a raison de tenir à l'économie, au développement de l'économie et au fait que la municipalité puisse accompagner les entreprises et les particuliers pour venir vivre et travailler à Roncq. Et donc l'investissement pourrait servir de levier et être anticipé ; c'est ce qu'on souhaite.

Et j'en profite pour répondre à Monsieur DESMET que c'est ce qu'on souhaite dans un débat calme et serein et que les injures, qui peuvent être relevées sur les sites sociaux, dès l'instant où elles n'émanent pas de moi, ne m'engagent en aucune manière.

**M. DESMET –**

Excusez-moi, Monsieur WABANT, je crois qu'il y en a une majorité de vous.

**M. WABANT –**

Mais pas celles que vous avez citées.

**M. DESMET –**

Nous avons trois pages d'insultes, c'est quand même beaucoup.

**M. LE MAIRE –**

Nous avons trois pages à votre disposition qui ont été relevées sous votre signature. Si vous le voulez, je peux prendre le temps de les lire parce qu'en vingt ans de carrière, cela n'a jamais été aussi fort et aussi loin. Je suis très gentil, je me souviens quand même des interventions de la Présidente de l'époque, Mme AUBRY, qui pour moins que cela « tuait » en public les élus qui (tuait gentiment bien entendu) proféraient de tels propos.

Dans ces pages, ce ne sont plus des propos mais des insultes permanentes.

Je ne sais d'ailleurs pas pourquoi vous parlez avec moi puisque vous criez à la canonnade, la dernière fois : *Mort au dictateur !*

Ecoutez, si je suis un dictateur comme vous le proférez, il ne faut surtout pas engager de discussion avec moi. Tendez un cordon sanitaire et les choses iront nettement mieux.

Comment voulez-vous que l'on travaille ensemble ?

Ce n'est pas possible !

Il faut des conditions et les conditions aujourd'hui ne sont pas respectées. J'ai toujours eu des conditions à peu près tolérables jusqu'à présent mais, ici, elles ne sont pas respectées. N'attendez donc pas de nous un travail constructif. Nous ferons notre travail de majorité comme nous l'avons toujours fait et nous déroulerons le programme pour lequel nous avons été élus. Les choses sont extrêmement claires tout en remarquant, dans le respect, que le logiciel qui nous anime n'est absolument pas le même et que nous n'allons pas abonder dans des besoins qui sont hypothétiques ; nous abondons dans des besoins réels.

C'est extrêmement clair : nous déroulons notre feuille de route, je le répète, dans le respect de la non-augmentation des impôts comme nous le faisons depuis 2001. Je pense que le challenge est plutôt pas mal.

**M. DESMET –**

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais rajouter un petit point. Vous avez tendance à oublier les votes que vous avez faits précédemment sur la mutualisation. Là on revient au débat sur Pergaud mais la mutualisation, ce n'est pas créer ou ne pas créer une école. Nous avons de la capacité dans les autres écoles et nous avons pu le démontrer.

Voter la mutualisation puis ensuite dire que,  *finalement vous pouvez investir pour occuper des bâtiments qui sont incomplets*. Franchement, je ne comprends pas votre vote qui, à chaque fois, est contraire à ce que vous votez la première fois.

**M. LE MAIRE –**

Nous allons passer au vote. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Contre ..... « Roncq Avenir » et « Action Roncquoise Citoyenne »

Une dernière information avant de nous quitter pour nous retrouver le mardi 7 juillet à 18h30. Vous avez le rapport annuel de la Commission intercommunale pour l'accessibilité de la Métropole Européenne de Lille qui est consultable sur le site Internet.

En vous souhaitant une bonne soirée à toutes et tous, il me reste à lever notre séance.

-oOo-

Levée de séance à 20 h.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Vincent LEDOUX.